

I - La théorie des positions dans l'histoire

1- Dans la littérature gréco-latine

La langue a toujours fait l'objet d'une réflexion depuis que l'Homme s'est rendu compte de son existence. Cette réflexion peut être philosophique, esthétique ou linguistique. La prise de conscience de la langue par l'Homme qui la parle exclut le hasard, aussi bien dans sa pensée que dans l'existence de la langue en tant qu'entité distincte. Toute langue humaine naturelle, souligne A. Roman, «*apparaît dans l'histoire comme une entité constituée déjà par un usage immémorial, et tendant à exclure le hasard*».³

Dans ce qui suit, nous allons donner un aperçu historique de la pensée linguistique à travers les siècles qui ont préparé le terrain pour les recherches actuelles, tout en insistant sur la question des positions des unités linguistiques dans la structure énonciative. Ce survol concernera en premier la pensée grecque qui a contribué à travers les réflexions philosophiques à la constitution d'une base solide de toute réflexion linguistique postérieure. La logique qui marque cette période de l'histoire a prêté une bonne partie de sa terminologie à de nombreuses sciences, parmi lesquelles la grammaire et la linguistique.

Au-delà de la terminologie, il y a les idées de base qui constituent la matrice de l'analyse de la langue, notamment celle ayant pour objet son système syntaxique. C'est justement ce que nous essayerons d'évoquer pour en faire la démonstration. Cette période n'est pas dépourvue d'éléments à caractère linguistique, qui en l'occurrence

³ Roman A. : 2001, *Systématique de la langue arabe*, I, p. 21.

peuvent constituer une théorie générale du langage. Les contributions de Platon, d'Aristote et bien d'autres à propos du langage et de la langue en témoignent.

Quant aux recherches qui sont consacrées à ce sujet, elles sont nombreuses et pertinentes sur le plan historique, bien que, dans la plupart des recherches qui traitent de l'ordre des mots, la question de la valeur syntaxique ou sémantique des positions ne constitue pas un objectif principal, elle n'est donc pas assez approfondie.⁴

Le fil conducteur tout au long de cette présentation sera la conception théorique, sous forme de propositions, pour aborder la question de la structure et l'organisation de la pensée ou l'organisation du monde. Cette conception est passée par des étapes importantes qui ont marqué l'histoire de la linguistique dans la mesure où elles ont fixé les points de développement de la théorie finale à laquelle nous consacrons cette recherche.

La relation entre l'organisation de l'énoncé et celle du monde relève plutôt de l'extralinguistique, une idée qui nous intéresse dans cette recherche comme point de départ pour la considération et l'étude de la langue en tant que structure.⁵ Les autres spéculations qui concernent la validité de cette pensée par rapport aux méthodes empiriques, et qui par ailleurs n'ont pas abouti à des conclusions satisfaisantes, nous ne les traiterons pas ici.

⁴ Nous pouvons citer à titre d'exemple Baratin M. : 1989, *la Naissance de la syntaxe à Rome*, p. 539, Baratin M. et Desbordes F. : 1981, *l'Analyse linguistique dans l'antiquité classique*, I, 13.

⁵ Benveniste fait remarquer que le terme structure « a pris en linguistique, [...], une extension considérable », bien que « le principe de la structure comme objet d'étude [ait] été affirmé, un peu avant 1930, par un petit groupe de linguistes qui se proposaient de réagir ainsi contre la conception exclusivement historique de la langue. » Benveniste E. : 1992, *problèmes de linguistique générale* I, pp. 91-92.

L'idée de la structure et de l'organisation qui fut résumée par le terme de *l'ordre des mots* est bien l'aboutissement de ce long chemin de réflexion qui a commencé dans l'antiquité grecque. C'est le traitement de cette question d'ordre qui a débouché plus tard à l'étude des positions dans l'énoncé. Cela justifie pleinement le traitement que nous avons accordé à cette partie de l'histoire de la réflexion linguistique.

Cette question d'ordre des mots a connu plusieurs formes selon l'approche que les uns et les autres ont eu pour la traiter. Ainsi, nous verrons plus tard des notions telles que *l'ordre naturel* ou *l'ordre direct* qui se rapportent d'une manière ou d'une autre à la notion de l'ordre et l'organisation. Il est donc naturel de les aborder pour voir leurs relations avec la question des positions dans la langue.

Nous estimons que pour la Grèce antique, une analyse détaillée de toutes les réflexions et les essais analytiques de la langue n'est pas nécessaire pour la recherche que nous entamons ici, pour une raison simple : la plupart des ces théories ne portent pas sur la question des positions à quelques exceptions près. Toutefois, nous jetterons un regard panoramique sur les analyses et les arguments débattus en ce qui concerne l'ordre des mots pour situer les discours portant sur les positions.

Comme le précise M. Baratin à propos de l'aspect central de la validité de l'énoncé dans la philosophie grecque :

« (...) toute la problématique dans laquelle la philosophie grecque inscrit son analyse du langage tient à une interrogation sur la possibilité et la validité de l'énoncé scientifique : dès lors qu'un énoncé assertif apparaît comme une certaine représentation du monde, qu'est-ce qui,

*dans cette énoncé, garantit sa validité par rapport au monde qu'il décrit, et le justifie comme mode de transmission des connaissances ? ».*⁶

En ce qui concerne le développement de la pensée linguistique en Occident, notamment en France, nous aborderons la question des *positions* et *l'ordre des mots* à travers deux travaux, à savoir, (*La grammaire générale et raisonnée*) d'Arnauld et Lancelot, pour leur conception de la structure de la langue et pour le chapitre dans lequel ils traitent de cette question, puis la thèse de Henri Weil (*De l'ordre des mots dans les langues anciennes*) qui porte essentiellement sur la même question.

⁶ Baratin M. et Desbordes F. : 1981, *l'Analyse linguistique dans l'antiquité classique*, I, p. 13.

1.1- La langue, le monde et la pensée chez les philosophes Grecs

Dans la littérature grecque archaïque nous trouvons des remarques métalinguistiques, et ce dès la première œuvre conservée (Homère, 8^e siècle av. J.-C.).⁷ Dans l'ensemble, ces remarques visent deux types d'objets, qui ne sont pas, au départ, mis en relation : d'une part, *la parole* (le discours), conçue comme ce que dit effectivement telle personne ; d'autre part, *le nom*, conçu d'abord comme nom propre d'individu⁸. Nous avons là deux points de vue qui, longtemps après, restent dans leur opposition un domaine intéressant en matière de recherche linguistique : *dénomination* et *allocution*, la chose dont on parle et ce qu'on dit de cette chose, conception que nous rencontrons chez Platon et Aristote en couplée (*ónoma* et *lógos*).⁹

Platon nous offre une réflexion sur les noms et sur le discours en tant qu'ensemble organisé. Dans (*le Cratyle*), il insiste sur l'aspect véridique des noms, leurs relations, mais sans aborder de près l'organisation des noms dans le discours, une chose que nous ne trouvons pas explicitement dans cette littérature. Néanmoins, cet aspect du nom jouera un rôle important plus tard dans la détermination des têtes phrastiques en ce qui concerne la structuration du discours, le fait de commencer par une entité commune dans la théorie de l'information en est l'application directe.

⁷ Pernée L. : 1985, « La relation prédicative en grec », pp. 61-75.

⁸ Auroux S. : 1989, *Histoire des idées linguistiques*, I, pp. 152-153.

⁹ Idem, I, pp. 152-153.

Quant à la parole, nous trouvons chez les premiers auteurs *phōné* la (voix), phénomène acoustique sans considération du sens ; *épos* et *mûthos*, que distingue une nuance toujours nette : *épos* est la parole en tant que choses dites, et *mûthos* la parole en tant qu'expression d'un avis ou d'une pensée. C'est justement sur ces points de représentation et d'expression d'idée que nous allons essayer de tracer une perspective de recherche dans ce qui suit.

1.1.1- Le Cratyle

Dans le fameux dialogue du *Cratyle* nous trouvons le premier débat avancé sur les noms et les choses. Le sujet discuté est ici un problème épistémologique. Mais ce qui rend le dialogue si intéressant, comme le mentionne Malmberg, est « *sa problématique plutôt que les deux solutions opposées entre lesquelles aucun choix définitif n'est proposé* ». ¹⁰

Le Cratyle met en scène trois personnages, Socrate, Cratyle et Hermogène. Le débat se poursuit autour de la question posée par Cratyle, selon qui il y a pour chaque objet une dénomination correcte qui existe naturellement, donnée par la nature. Devant le refus de Socrate de donner une réponse en forme d'explication, Hermogène formule la question opposée en prétendant que la dénomination des choses est conventionnelle, il n'y a pas de noms donnés par la nature et ce sont plutôt l'habitude et l'usage qui sont à l'origine de la dénomination.

Dans les échanges entre Socrate et Hermogène nous pouvons distinguer deux étapes. Les choses ont une nature constante et fixe qui ne dépend pas de nous ; les

¹⁰ Malmberg B.: 1991, *Histoire de la linguistique de Sumer à Saussure*, p. 58.

actions qui se réfèrent aux choses représentent une forme particulière d'activité, elles s'accomplissent selon leur propre nature et non en conformité avec notre manière de voir. Pourtant, parler est un acte, et la dénomination en est une partie. Il y aurait donc une manière naturelle de nommer. Le nom est un instrument qui sert à enseigner et à distinguer l'essence de la réalité.

Quant aux noms, c'est le législateur qui les établit. Celui-ci doit considérer ce qu'est le nom en soi pour pouvoir attribuer à chaque objet le nom qui lui convient selon sa nature. Le seul capable de juger l'œuvre du législateur est celui qui doit s'en servir et le dialecticien doit diriger le travail du législateur. Socrate déduit donc que la détermination des noms ne peut pas être l'œuvre de n'importe qui comme le pensait Hermogène.

Pour être correct, le nom doit indiquer la nature de l'objet dénommé en étant une imitation à l'aide de la voix. Mais imiter le chant du coq n'implique pas une dénomination de celui-ci, et cette imitation qui est contenue dans le nom ne prend en considération ni la forme, ni la couleur de la chose mais son essence.

Cratyle accepte le point de vue de Socrate qui pourtant fait des réserves contre ses propres conclusions, et reprend l'examen. Cratyle continue en soulignant que les noms sont faits pour informer et que c'est un art réalisé par le législateur qui les établit. La discussion va ensuite vers le désaccord entre les deux philosophes en s'approchant progressivement de l'idée de « l'arbitraire » de la dénomination.¹¹

¹¹ Cf. Malmberg B. : 1991, p. 59, et Auroux S.: 1989, I, p. 152.

Nous remarquons que dans cet ouvrage, les deux points de vue concernant l'origine des noms, et donc de la langue, n'offrent pas la possibilité de conclure ou du moins de comprendre le mécanisme qui détermine le comportement des unités de la langue une fois qu'elles sont dans le système de communication. Néanmoins, deux idées restent notoires dans ce dialogue: la première est l'aspect informatif des noms par opposition à la désignation, ce qui engendrera plus tard le concept de *la prédication* entre autres ; la deuxième serait l'imitation de la nature qui engendrera le concept de *l'ordre naturel* qui relie la pensée et le langage.

1.1.2- Platon, L'énoncé et le référent

La conception de la parole chez Platon telle qu'elle est exposée dans le Cratyle est double :

- faire parler les choses, ou dire les choses telles qu'elles sont réellement.
- informer ou dire les choses telles que nous les concevons.¹²

Selon la première interprétation, l'énoncé représente une connaissance du réel qui comporte intrinsèquement les garanties de sa validité. On est ici au niveau sémantique car au niveau syntaxique la structure de l'énoncé ne correspond aucunement à la structure de la réalité.

Selon la seconde interprétation, l'énoncé représente une connaissance du réel qui n'est pas forcément conforme au réel puisqu'il est le point de vue de l'énonciateur ou

¹² Baratin M. et Desbordes F.: 1981, *l'Analyse linguistique dans l'antiquité classique*, I, p. 15.

son interprétation du réel. C'est cette hypothèse que Platon démontre dans son analyse linguistique. Ce qui est en question ici, c'est donc le statut de ce qu'énonce l'énoncé.

Deux types de garanties sont proposés par Platon pour la validité de l'énoncé : une garantie de type sémantique « *qui existerait dans les rapports que les mots entretiennent avec les choses* »¹³, et ceci est le sujet principal du *Cratyle*, et celle qui nous importe le plus, une garantie de type syntaxique qui s'instaurerait dans l'énoncé même.

La distinction entre *ce sur quoi l'énoncé porte* et *ce qu'il énonce* ne correspond pas à celle du sujet et du prédicat. Le problème est en effet le suivant : par définition, l'énoncé énonce quelque chose, et il sera vrai si, à propos de quelque chose qui *est*, il énonce ce que *c'est*, et faux si, à propos de quelque chose qui *est*, il énonce ce que *ce n'est pas*, mais dans l'un et l'autre cas à propos de quelque chose qui *est*. Car à propos de ce qui *n'est pas*, on peut dire *n'importe quoi*, sans que cela soit seulement véritable.

Or, l'existence de ce sur quoi l'énoncé énonce quelque chose n'est assurée que dans la réalité extra-linguistique. Cette idée trouvera une application particulière dans l'étude de la relation prédicative que nous présenterons dans la deuxième partie à propos des composants de la phrase nominale simple en arabe.

Les énoncés ne sont en effet véritables, c'est-à-dire susceptibles d'être vrais ou faux, que si ce qu'ils énoncent porte effectivement sur le sujet en question. Il n'est pas question d'opposer un sujet et un prédicat mais de montrer que ce qu'énonce un énoncé

¹³ Idem, 1981, I, p. 16.

n'est vrai ou faux qu'en fonction de l'existence de ce sur quoi il porte. Cela admis, il est alors élémentaire de montrer que dans des énoncés comme :

(1) (a)Théétète est assis

(b)Théétète vole

l'un est vrai et l'autre est faux, autrement dit qu'il est tout aussi possible de dire ce qui *est* que ce qui *n'est* pas. Ce qu'énonce l'énoncé n'a donc pas de rapport nécessaire avec ce dont il apparaît *a priori* comme étant la représentation.

La division de l'énoncé en deux constituants ne prête à aucune confusion, il est important que les énoncés cités ne prêtent pas à l'ambiguïté et, par conséquent, Platon se place au niveau de la structure minimale de l'énoncé assertif, c'est-à-dire dans un découpage élémentaire d'énoncé constitué seulement d'un nom et d'un verbe.

Il n'est donc pas question d'établir une classification des unités linguistiques mais de se servir des classifications existantes pour montrer que « *la correction d'un énoncé comme combinaison d'unités linguistiques n'implique pas la validité de cet énoncé comme information* ». ¹⁴

Par conséquent, le langage ne comporte pas, du point de vue syntagmatique, le reflet de la réalité dans son classement et son ordonnance, autrement dit les positions des unités linguistiques de l'énoncé sur le plan syntagmatique ne sont pas conditionnées par leurs référents dans la réalité extra-linguistique.

¹⁴ Idem, 1981, I, pp. 16-17.

Cette idée marque à notre avis les premières considérations de la langue en tant qu'entité distincte et, par la même, un début d'une nouvelle optique de la relation de la langue au monde réel.

1.1.3- Denys d'Halicarnasse

La première théorisation de la valeur syntaxique des positions et leur ordonnance dans un énoncé se trouve à notre avis chez Denys d'Halicarnasse (1^{er} siècle avant J.-C.) qui explique du point de vue logico-sémantique la position qu'occupe chaque unité dans *l'ordre de succession*.

Le texte de Denys d'Halicarnasse dans lequel il expose son point de vue à propos de l'ordre des unités linguistiques et leurs positions dans l'énoncé est si pertinent que nous sommes amenés à en citer une bonne partie. Une mise en garde tout de même, ce texte est en quelque sorte des interrogations que l'auteur nous livre sur la valeur de l'ordre des mots dans un énoncé. En faisant momentanément abstraction de sa conclusion, le fait qu'il dit « *qu'il s'est mis à l'idée* » démontre l'importance de la question qu'il se pose :

« Je m'étais mis dans l'idée que puisque le langage est chez nous un produit de la nature, il fallait obéir à la nature dans l'ajustement des éléments de l'énoncé. J'estime donc qu'il convenait de placer les noms avant les verbes puisque les noms désignent la substance et les verbes l'accident et puisque la substance est naturellement antérieure à l'accident. On en a des exemples chez Homère :

(2) (a) *andra moi ennepe, Mousa, polutropon*

L'homme, chante-moi, Muse, astucieux

Chante-moi, Muse, l'homme astucieux

(b) ou mēnin aeide, thea

La colère, chante, déesse

Chante, déesse, la colère

(c) ou ēelios d'anorouse lipōn

Le soleil se leva laissant

et d'autre du même genre.¹⁵

Dans ces vers d'Homère, il tente de prouver la naturalité d'un tel ordre, à savoir la substance avant l'accident, non seulement par la logique des choses qu'il défend, mais en s'appuyant sur une utilisation d'un poète censé représenter par sa parole une garantie du bon usage. Mais cette logique et l'utilisation d'un tel ordre ne peut cacher une autre vérité toute aussi plausible que la première. Il poursuit :

« Dans ce vers, en effet, les noms viennent en premier, les verbes suivent. C'était une idée séduisante, mais elle me parut inexacte, dans la mesure où on pourrait présenter d'autres exemples tirés du même poète où un ordre inverse de celui que je viens d'évoquer n'est ni moins beau ni moins séduisant. [...] Je m'étais dit aussi qu'il était mieux de mettre les verbes avant les adverbes puisque faire et subir sont naturellement antérieurs aux particularités accessoires (de manière, de lieu, de temps, etc.) que nous nommons adverbes [...] J'estime aussi qu'il fallait mettre les noms propres avant les épithètes, les noms communs avant les noms propres, les pronoms avant les noms communs, et que, du côté des

¹⁵ Baratin M. et Desbordes F.: 1981, *l'Analyse linguistique dans l'antiquité classique*, I, p. 13.

*verbes, il fallait veiller à faire passer les formes de bases avant les formes fléchies et les modes personnels avant les infinitifs, sans parler d'autres précautions du même genre. Mais l'expérience a ruiné mon hypothèse et m'a fait voir que tout cela ne valait rien : ces règles, ou des règles semblables, pouvaient produire une association plaine de charme et de beauté, mais des règles inverses obtenaient exactement le même résultat. Voilà les raisons qui me firent abandonner cette spéculation ».*¹⁶

L'abandon de l'idée de départ présentée sous forme de suppositions n'enlève rien à l'importance du texte, bien au contraire, il nous permet de supposer, nous disons bien supposer, certaines idées qui peuvent nous permettre de mentionner quelques points importants dans ces propos.

En réalité, la première constatation que nous pouvons faire serait à propos de l'adhérence de Denys d'Halicarnasse à la théorie de *l'ordre direct*. Selon lui, le nom qui exprime la substance doit se placer avant le verbe, lequel exprimant l'accident doit précéder l'adverbe car l'action est par nature antérieure aux circonstances de temps, de lieu, de manière, etc. ; en outre, l'adjectif doit suivre le nom, et la proposition à l'indicatif doit précéder celles qui sont à d'autres modes.

A bien regarder les propos de Denys d'Halicarnasse, Il nous semble que sa démarche initiale pour analyser les positions des unités consistait à démarrer de *l'ordre des référents* dans la nature, ce qui nous porte à penser que le passage de la thèse de *l'ordre direct* à *l'ordre naturel* s'est vu vraisemblablement explicitée dans ses écrits.

¹⁶ Idem, 1981, I, p. 13.

Cette idée fut adoptée par plusieurs philosophes-linguistes, et cela jusqu'au Siècle des Lumières¹⁷. Il n'est pas difficile de constater que dans la théorie de *l'ordre direct*, la réalité extra-linguistique prime sur l'imagination de l'Homme-inventeur de la langue. La logique qui vient pour cautionner cette approche n'est qu'un essai pour expliquer des relations assez floues entre les entités du monde, et de déterminer leurs positions les unes par rapport aux autres.

Le point de vue de Denys d'Halicarnasse, malgré l'absence d'une explication syntaxique des positions que les unités prennent dans un ordre donné, fut la base de la théorie de *l'ordre naturel* qui trouvera son champ d'application plus tard, notamment dans la langue française.¹⁸

1.1.4- Parties du discours et pensées élémentaires

Que la tradition grammaticale occidentale prenne ses racines dans la réflexion philosophique grecque, cela ne fait aucun doute, notamment dans les écrits d'Aristote.¹⁹ L'objectif visé par ces philosophes était d'étudier les propriétés de la langue comme véhicule de la pensée et d'analyser les relations entre l'organisation des énoncés et les propriétés de vérité de ces énoncés.

La tradition grammaticale se fonde au départ sur des données sémantiques associées à des recherches en logique, il semble que toutes les théories qui traitent de la

¹⁷ Cette question a été traitée sous des noms différents tels que *l'ordre direct*, *l'ordre naturel*, etc., pour cette question cf. Ricken U. : 1978, *Grammaire et philosophie au Siècle des Lumières*, pp. 13-26 et Pellerey R. : 1993, *La théorie de la construction directe*, pp. 76-102.

¹⁸ À ce sujet voir Hagège C. : 1981, *l'Homme de la parole*, p. 156, et Baratin M. et Desbordes F. : 1981, *l'Analyse linguistique dans l'antiquité classique*, p. 17.

¹⁹ Pour appuyer notre démonstration nous avons placé la pensée d'Aristote avant d'entamer le chapitre suivant bien qu'il soit antérieur à Denys d'Halicarnasse.

langue affichent la sémantique comme étant l'objectif final de celle-ci. Pour la philosophie grecque, les titres des ouvrages d'Aristote en sont les meilleurs exemples : *De l'interprétation, Les catégories, L'analyse.*

La théorie grammaticale se rapporte, selon Aristote, à la combinaison des mots dans des expressions plus larges :

*« (...) et de même qu'il existe dans l'âme tantôt un concept indépendant du vrai ou de faux, et tantôt un concept à qui appartient nécessairement l'un ou l'autre, ainsi en est-il pour la parole ; car c'est dans la composition et la division que consistent le vrai et le faux. ».*²⁰

Les fondements d'une théorie grammaticale se ramènent donc à une théorie des parties du discours. Les catégories, pouvons nous en déduire, sont établies à partir de critères sémantiques. Selon cette façon de procéder, Aristote détermine quatre parties du discours pour la langue grecque : le nom, le verbe, la conjonction et l'article. Ces parties du discours correspondent à *« des pensées pour lesquelles on ne peut déterminer la valeur de vérité ».*²¹

La combinaison de ces parties du discours donne lieu à des phrases qui peuvent représenter des pensées ayant valeur de vérité, dans ce cas, elles sont appelées propositions. En s'attardant sur les propos d'Aristote, nous pouvons remarquer que ces phénomènes de combinaison sont entièrement régis par les règles de la pensée. Par conséquent, les parties du discours, catégorisant les entités de la langue en quatre classes, correspondraient donc à différentes sortes de pensées élémentaires et les

²⁰ Aristote : 1959, *De l'interprétation*, p. 78.

²¹ Idem, p. 78.

propositions qui ont une valeur de vérité se composeraient à partir de ces pensées élémentaires par des combinaisons appropriées. Pour savoir les combinaisons possibles, il faut alors poser comme hypothèse qu'elles sont régies par les lois de la pensée humaine qui sont, pour certains linguistes, universelles ou quasi universelles.²²

²² Paillet J. P. et Dugas A. : 1973, *Principes de l'analyse syntaxique*, p. 18.

1.2- Les premières théorisations

C'est à la fin du 18^{ème} siècle que les linguistes commencent à percevoir la langue en tant que système indépendant ayant ses propres lois. La particularité d'une langue se situe donc au niveau de sa structure, ce qui a été le point de départ pour une nouvelle approche de la langue.

Mais auparavant, les 17^{ème} et 18^{ème} siècles ont vu apparaître la notion de *grammaire générale*, en relation immédiate avec la notion philosophique des *universaux* : la base commune de toutes les langues du monde se verrait explicitée par la science de la grammaire générale.

À cette base commune de toutes les langues dépendant des lois de la pensée humaine, il est possible de considérer la grammaire générale comme une conséquence de la logique. Ainsi, la grammaire générale se devait d'être une discipline déductive fondée sur les principes de la logique. Cette façon de considérer la grammaire se manifeste dans le titre de l'ouvrage d'Arnauld et Lancelot *Grammaire Générale et Raisonnée*.

Nous pouvons considérer que la *Grammaire Générale et Raisonnée* d'Arnauld et Lancelot, à laquelle nous allons consacrer ce qui suit, a été parmi les premières grammaires à donner à la position des unités une importance dans l'étude de la langue. Toutefois, cette importance reste relative à cause du point de vue des auteurs qui s'appuie sur un critère subjectif, à savoir la prééminence de la langue française. Ce qui leur a valu de nombreuses critiques plus tard.

1.2.1- La Grammaire Raisonnée de Port-Royal

La grammaire de Port-Royal (et, d'une façon général, toutes les grammaires raisonnées), a une relation, bien qu'indirecte, avec la linguistique moderne et les sciences du langage en général. La *Grammaire générale et raisonnée*, qui fut publiée en 1660, faisait partie de toute une série de publication à des fins pédagogiques auxquelles s'étaient voués depuis plus de vingt ans les éducateurs de Port-Royal. Lancelot avait édité en 1644 une *Grammaire latine*, suivie de *Grammaires grecque, italienne, espagnole*. Il s'agissait, en apparence, d'une simple réforme dans les méthodes employées pour enseigner les langues, la portée linguistique est toute autre.

Le traité comporte deux grandes parties : dans la première les auteurs exposent les bases phonétiques et morphologiques des composants (son, syllabe, accent, etc.) ; dans la deuxième, qui est plus conséquente, ils exposent les questions grammaticales concernant la composition des énoncés et le statut de chaque composant.

Nous ne pouvons pas nous arrêter sur tous les propos et les raisonnements des auteurs de cette grammaire, la finalité de notre recherche est toute autre. Il importe de signaler que la préface de Michel Foucault offre une excellente référence en ce qui concerne l'historique de cette grammaire. Quant à nous, nous porterons notre intérêt sur quelques points utiles dans la présentation que nous faisons, suivant la logique adoptée pour cette fin.

1.2.1.1- Ordre des mots et ordre de la pensée

Dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* (désormais *GGR*), l'ordre des mots dans l'énoncé et les positions des entités n'sont pas une question linguistique mais un principe logique. Cette affirmation se base sur une conviction que l'ordre dans l'énoncé

représente sûrement *l'ordre de la pensée*. Le point de départ est *le concept*, sur lequel opère *le jugement*, qui à son tour est la base de l'opération du *raisonnement*.

En conséquence, la division binaire qui sépare l'énoncé en *sujet* et *attribut* recouvre la réunion de deux concepts par une copule : le verbe *être* qu'il soit explicitement manifeste ou implicitement contenu dans un autre verbe (ex. *courir = est courant*). Cette réunion est l'opération de l'affirmation, une des deux opérations constitutives de l'énonciation, la seconde étant la connotation qui règle la complexité des rapports à l'intérieur de la classe des noms : *noms adjectifs* et *noms substantifs*.

Ces deux règles sur lesquelles la syntaxe de la *GGR* est basée, vues par Arnauld et Lancelot comme universelles, sont fondées sur une conception, elle aussi logique, des parties du discours qui ne sont pas classées en fonction de leurs positions dans l'énoncé de telle ou telle langue, mais divisées et classées en deux grandes catégories :

- les signes des objets de nos pensées : noms (substantifs et adjectifs), pronoms, adverbes, prépositions.
- et les signes des modes de nos pensées : verbes, conjonctions, interjections.

À ce système sur lequel repose l'affirmation, c'est-à-dire le processus du jugement, correspond une autre opposition sur laquelle la connotation est fondée, et qui répartit les objets de nos pensées en :

- substances, dont les signes sont les noms substantifs ;

- modes, dont les signes sont des noms adjectifs.²³

L'évolution qu'a connue la question de l'ordre des mots après Port-Royal, bien qu'il soit en apparence un changement, reste en réalité dans le cadre théorique posé par la *GGR*. Plus spécifiquement, les changements de la conception du rapport de l'Homme au monde et la prise en compte des particularités des langues viennent de la place grandissante qu'occupe la sensation, en plus de la perception et de l'influence de la pensée cartésienne.

Alors que la *GGR* s'inspire toute entière du « *je pense donc je suis* » la pensée linguistique qui a suivi se fonde sur « *l'Homme sent et pense* ». La conséquence de ce changement est comme le précise Delesalle :

« (...) qu'on est amené à une transformation du classement des parties du discours, et de la description des énoncés. Ce qui était un modèle unique : substance / mode, objets de nos pensées / manières de nos pensées, etc. s'infléchit pour rendre compte du rapport de l'homme au monde sensible, et se différencie en fonction des langues, dont l'étude propre tend à devenir un but ».²⁴

C'est justement ce changement dans la perception de la langue, en se détachant de l'extralinguistique pour aboutir plus tard à une toute autre considération, qui marque

²³ André Roman note que : « Le projet de toute langue humaine naturelle est de constituer les expériences humaines en une mémoire collective. Le plan de chaque langue comprend principalement les deux structures nécessitées conjointement, par ce projet particulier : un sous-système de nomination qui, à chacune des entités inventées par l'Homme dans l'univers de ses possibles, donnera un « nom » qui en sera l'image ; un sous-système de communication constitué par les relations entre ces images nommées, qui de leurs combinaisons, fera des descriptions des expériences humaines, des descriptions ainsi communicables à tous les Hommes d'une même langue ». *Systématique de la langue arabe*, I, p. 22.

²⁴ Delesalle S. : 1980, « l'Evolution de la problématique de l'ordre des mots du 17^e au 19^e siècle en France », p.236.

une première rupture notable. Il fallait tout de même passer par la pensée et sa propre logique pour y aboutir.

1.2.1.2- La prédication et l'opposition Nom / Verbe

L'organisation de la prédication dans l'énoncé repose pour Arnauld et Lancelot, non pas sur une opposition Nom / Verbe, mais uniquement sur des Noms reliés par une copule. Nous notons ici que ce modèle qui est extrêmement abstrait, ne tient pas compte de la spécificité de telle ou telle langue, et que dans ce modèle, tous les verbes, autres que le verbe *être*, sont ramenés à ce dernier, ex. : *je pense = je suis pensant* : pensant étant un *Nom adjectif* au même titre que rouge ou grand. Comme le précisent bien Arnauld et Lancelot :

*« Le verbe lui-même ne devait point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition ; mais il n'y a que le verbe être, qu'on appelle substantif, qui soit demeuré dans cette simplicité ».*²⁵

Par ailleurs, tout ce qui suit l'*attribut* n'a aucun statut dans cette conception qui ne se préoccupe pas des différences entre des phrases telles que :

Jean est grand

*Jean court (est courant)*²⁶

La question des positions des entités dans la *GGR* découle exactement de ces principes. Les auteurs consacrent à *l'ordre des mots* dans l'énoncé un chapitre bref

²⁵ Arnauld et Lancelot : 1969, *la Grammaire générale et raisonnée*, p. 67.

²⁶ Delesalle S.: 1980, p. 236.

intitulé : « *De la syntaxe ou construction des mots ensemble* ». Dans ce chapitre, Arnauld et Lancelot distinguent deux sortes de syntaxes :

*« (...) celle de convenance, quand les mots doivent convenir ensemble, et en celle de régime, quand l'un des deux cause une variation dans l'autre ».*²⁷

La syntaxe de convenance est universelle et régulière, elle traduit la logique des concepts, qui est universelle pour eux, par une construction morphosyntaxique qui est universelle aussi. Les cinq lois de la syntaxe de convenance dont quatre sont de nature morphosyntaxique et une stylistique, à savoir qu'il n'y a pas de nominatif sans verbe, ni de verbe sans nominatif, ni de nom adjectif sans nom substantif, ni de génitif qui ne soit gouverné par un autre nom. Quant à la cinquième, elle concerne l'usage que l'on fait des cas selon la fantaisie du locuteur.²⁸

La syntaxe de régime est tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui est lié à l'arbitraire de chaque langue.

La première maxime qui stipule qu'il n'y a pas de nominatif sans verbe est fortement liée à l'organisation du verbe en copule (Verbe = être + Nom adjectif) mais aussi à la conception logique de la finalité du discours, car comme ils le précisent bien :

*« L'on ne parle pas seulement pour marquer ce que l'on conçoit, mais pour exprimer ce que l'on pense de ce que l'on conçoit... ».*²⁹

²⁷ Arnauld et Lancelot : 1969, p. 104.

²⁸ Arnauld et Lancelot : 1969, p. 104. Par ailleurs, Delesalle S.1980, p.237, ne voit dans la *GGR* que trois lois au lieu de cinq.

²⁹ Arnauld et Lancelot : 1969, p. 105.

Cette maxime illustre bien la contradiction entre la théorie et l'application. Or, dans les langues où les structures sans verbe sont tolérées, les auteurs ne trouvent comme réponse à cette contradiction que de considérer les constructions non-conformes comme des entorses à l'ordre naturel appelées aussi des *figures* telles que la syllepse, l'ellipse, le pléonasma et l'hyperbate.

L'idée de l'arbitraire dans la construction des énoncés sera réfutée plus tard par les grammairiens puis les linguistes comme Henri Weil au milieu du 19^{ème} siècle.

1.2.2- Henri Weil

L'héritage philosophique et grammatical auquel Henri Weil a été confronté, portait dans sa majorité le trait rationaliste qui se traduisait dans l'étude du langage par l'opposition de *l'ordre naturel* à *l'ordre artificiel*.

Pour les philosophes et les grammairiens de l'époque, *l'ordre naturel* concordait avec la logique et le bon sens. Le français, avec l'éveil de la conscience nationale, se conformait selon eux à cet ordre naturel et à la raison. Le français n'était pas seulement la langue du bon sens mais il devenait le repère à partir duquel toutes les autres langues étaient jugées. Ainsi, toutes celles qui ne se conformaient pas à la suite (*agent – action – patient*) étaient considérées comme obscures ou confuses. L'inversion de cet ordre était le phénomène grammatical le plus critiqué par les grammairiens de l'époque. Ce fut le cas dans la *GGR*.

Henri Weil, devant l'héritage du 18^{ème} siècle, constate l'inadaptation de la rigueur nationaliste aux vrais problèmes du langage et essaie d'adapter de nouveaux principes pour éviter les erreurs de ses prédécesseurs. L'une de ces erreurs était

l'ethnocentrisme que l'on voit clairement dans la *GGR*. Il juge que l'échec des grammairiens à répondre à certains problèmes posés est dû aux analyses partisans et à la prééminence donnée à une langue sur les autres :

*« s'il n'y ont pas réussi, c'est peut-être parce qu'ils ont fait d'une question de grammaire presque une question de parti, parce que c'était la prééminence soit de la langue française, soit des langues anciennes qu'ils s'attachaient à établir ».*³⁰

Il refuse aussi la prééminence de tel ou tel ordre et analyse les langues comme elles sont et non comme le linguiste veut qu'elles soient. La seule exigence qu'il prend en compte est l'exigence discursive où seuls comptent les rapports phrastiques et les rapports intersubjectifs :

« Par exemple le fait que Romulus a fondé la ville de Rome peut, dans les langues à construction libre, être énoncé de plusieurs manières différentes tout en conservant la même syntaxe. Supposons qu'on ait raconté l'histoire de la naissance de Romulus et des merveilles qui s'y rattachent, on pourrait ajouter : Romulus romam condidit. En montrant à un voyageur la ville de Rome, on pourrait lui dire : Hanc Urbem condidit Romulus. En parlant des fondations les plus célèbres, après avoir mentionné la fondation de Thèbes par Cadmus, celle d'Athènes par Cécrops, on pourrait continuer : Condidit Romam Romulus. La syntaxe est la même dans ces trois phrases : dans toutes les trois, le sujet est « Romulus », l'attribut est « fonder », le complément direct est « Rome ». Pourtant, on dit dans ces trois phrases des choses différentes, parce que ces éléments tout en restant les mêmes, sont distribués d'une manière différente dans l'introduction et la partie principale de la phrase. Le

³⁰ Weil H. : 1869, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, p. 11.

*point de départ, le point de ralliement des interlocuteurs, c'est la première fois « Romulus », la seconde fois « Rome », la troisième fois l'idée de fondation. De même, ce qu'on voulait apprendre à autrui, le but du discours, est différent dans ces trois manières de s'exprimer ».*³¹

Pour Henri Weil, l'étude de la langue n'est plus le foyer des préoccupations métaphysiques du philosophe-grammairien mais elle a tendance à se libérer des préjugés extra-linguistiques pour s'occuper de plus près des diverses formes d'agencements. La grammaire pour lui est au service de la pensée et de l'expression des nuances les plus variées et les plus fines de l'esprit. Une langue pour lui a une grammaire mais ne se réduit pas à cette grammaire. Le rôle de la grammaire est d'organiser et non pas d'imposer un système fermé ou une loi absolue :

*« La grammaire ne donne pas de loi absolue, elle laisse à l'esprit liberté complète, c'est à lui de choisir ce qui peut le mieux convenir à l'expression de toutes les nuances de sa pensée ».*³²

D'autre part, Henri Weil reste conscient que la liberté d'organisation et le choix effectué par le locuteur ne veulent pas dire désordre, mais tout provient d'une logique où l'arbitraire n'a pas de place. Le rôle du locuteur quant à la réalisation de ses phrases est bien cadré par ses choix, pour lui :

*« On peut entrer dans la phrases par différentes portes, mais il n'y a rien d'arbitraire dans le choix que l'on peut faire ».*³³

³¹ Idem, p. 24.

³² Idem, p. 42.

³³ Idem, p. 26.

La question de prééminence d'une langue n'a donc pas de valeur pour lui car toutes les langues dans leurs structures peuvent être l'objet d'une observation objective, les données syntaxiques de chacune d'elles font l'objet d'une recherche sans aucun privilège. À cet égard, nous ferons remarquer que beaucoup de grammairiens de langues diverses ont vu dans le système de leur langue le modèle universel ou du moins le plus perfectionné. Le débat des grammairiens arabes des 3^{ème} et 4^{ème} siècles sur ce point n'en est pas loin.

Malgré ses critiques adressées contre la *GGR*, cette dernière conserve son importance pour tous les aspects que nous avons évoqués. Un autre aspect de la *GGR* mérite d'être mentionné, l'intégration de l'idée de l'ordre des éléments constitutifs de la phrase dans une grammaire qui se scolastique en quelque sorte. Enseigner la bonne manière de parler consiste aussi à observer l'exactitude de l'ordre. Pouvons-nous dire que cette grammaire reste tout de même une base de la réflexion linguistique moderne sur la question de l'ordre des mots et sur la théorie des positions en Occident ?³⁴

³⁴ La question de prééminence à caractère politique ne l'était pas pour Hagège, elle est plutôt idéologique entre des Anciens et des Modernes, cf. Hagège C. : 1985, pp. 156-157.

2- La position dans la littérature arabe

Le *Kitāb* de Sībawayhi³⁵ est la première trace écrite de la pensée grammaticale arabe qui nous soit parvenue. Ceci ne veut absolument pas dire que la réflexion grammaticale arabe a débuté avec le *Kitāb*. Sībawayhi lui-même rapporte dans ce *Kitāb* les analyses et les avis de ses maîtres, qui, même s'ils n'ont pas laissé des traités de grammaire, constituent, par le simple fait qu'ils soient cités dans le *Kitāb*, la preuve d'une activité antérieure à la période où Sībawayhi l'a rédigé.

Dans ce qui va suivre nous essayerons d'esquisser une présentation des grandes lignes de la pensée grammaticale arabe à travers *al-Mufaṣṣal* d'az-Zamaḥṣarī.³⁶ Ce choix est motivé par deux raisons principales : la première d'entre-elles étant chronologique, car le livre d'az-Zamaḥṣarī arrive trois siècles et demi après le premier traité de grammaire : le *Kitāb* de Sībawayhi.

Dans ces trois siècles et demi, la grammaire arabe n'a pas connu un développement flagrant au niveau du contenu, mais au niveau de la terminologie. Celle-ci a commencé à se stabiliser à partir du 4^e/10^e³⁷ siècle, mais avec l'arrivée d'*al-*

³⁵ Sībawayhi ʿAmr ibn ʿUtmān ibn Qanbar (mort en 796). Grammairien arabe. Originaire de l-ʿAḥwāz (Iran occidental), il a étudié le droit musulman avant de se consacrer à la grammaire. Sa carrière se déroule à Basra (Bas-Iraq). Il n'a laissé qu'un seul livre intitulé *al-Kitāb* (littéralement le Livre). Ce *Kitāb* est la source par excellence de toute étude portant sur la tradition grammaticale arabe, il connu de nombreuses études et commentaires depuis son époque jusqu'à nos jours.

³⁶ Zamaḥṣarī (al-) Ḡār Allāh Abu l-Qāsim Mahmūd ibn ʿUmar (mort en 1144). Grammairien arabe et théologien musulman, originaire du Ḥawārizm (Ouzbékistan actuel), il séjourna à Bagdad et à la Mecque. C'est l'un des derniers grands penseurs muʿtazilites. Son commentaire du Coran, *al-Kaššāf*, s'inspire étroitement des approches de ʿAbd l-Qāhir al-Ḡurḡānī dans *Dalāʾil l-ʿIḡāz*. Il est également à l'origine des recensions orientales du *Kitāb* de Sībawayhi. Son ouvrage *al-Mufaṣṣal* a connu plusieurs commentaires que nous en citons quelques uns dans ce travail.

³⁷ Les premiers chiffres marquent l'ère musulmane (Hégire), les deuxièmes marquent l'ère chrétienne.

Mufaṣṣal, elle a pris le caractère scolastique, le point culminant d'une stabilité d'une science. La deuxième raison est justement ce caractère scolastique qui reflète une architecture simplifiée par rapport aux traités précédents, dans l'organisation des sujets en quatre grands chapitres : les nominatifs, les accusatifs, les génitifs et le commun.

Nous prendrons en compte dans l'exposé les points de vue des commentateurs du livre, ceux d'Ibn Yaʿīš³⁸ et d'Ibn al-Ḥāḡib³⁹ en particulier. Ceux-ci, ajoutés aux analyses d'az-Zamaḡṣarī, nous permettront de donner une idée générale des grandes lignes de cette pensée grammaticale.

³⁸ Ibn Yaʿīš Muwaffaq d-Dīn Yaʿīš (mort 1245). Grammairien arabe né et mort à Alep. Il étudia les sciences du langage dans sa ville natale, ainsi qu'à Mossoul et à Damas. Il a eu pour élève l'Andalou Ibn Mālik, l'auteur de la *ʿalfiyyat*. Il est l'un des commentateurs du livre d'az-Zamaḡṣarī.

³⁹ Ibn l-Ḥāḡib abu ʿAmr ʿUṭmān ibn ʿAmr (mort 1240). D'origine kurde de l'est de l'Iraq. Il a séjourné dans plusieurs villes et y a enseigné : Damas, le Caire, etc. Il a laissé de nombreux ouvrages, notamment sur la grammaire.

2.1- Le plan général

Dès l'introduction du livre, az-Zamahšarī trace son plan en énonçant la structure générale en quatre parties : les noms, les verbes, les particules et les notions communes. Cette structure basée sur la division tripartite du discours (la quatrième partie étant consacrée aux questions phonologiques et phonétiques) n'est qu'apparente. Or, les théories lexicales, morphologiques, syntaxiques et sémantiques sont éparpillées dans les trois premières parties et se recourent à plusieurs endroits.

Nous pouvons dire que les deux théories majeures du livre sont : *la théorie du mot* qui comprend entre autres les parties du discours et les schèmes morphologiques ; *la théorie de la phrase* qui comprend entre autres les relations syntaxiques, les cas et la rection. Cette présentation simpliste des théories existantes dans ce livre ne concerne que les grandes lignes du livre. Elles seront complétées dans la deuxième partie de ce travail en abordant plus en profondeur la portée de chacune d'elles.

En ce qui concerne la première théorie, l'unité minimale est le mot, ce qui veut dire qu'az-Zamahšarī adhère à la théorie générale fondée par Sībawayhi dans son *Kitāb*.

Le mot, dit-il :

1 – الكلمة هي اللفظة الدالة على معنى مفرد بالوضع وهي جنس تحته ثلاثة أنواع: الاسم

والفعل والحرف.⁴⁰

[(est) un vocable qui indique un sens conventionnellement distinct, (c'est) un genre (qui sous regroupe) trois catégories : le nom, le verbe, et la particule].

Dans la deuxième théorie, l'unité minimale est la phrase où il faut différencier entre la relation fondamentale qui se résume à la relation de 'isnād et les autres relations telles que les relations de complémentarité ou encore les relations d'annexion. La relation fondamentale de 'isnād est résumée comme suit :

2 – والكلام هو المركب من كلمتين أسندت إحداهما إلى الأخرى وذاك لا يتأتى إلا في اسمين

كقولك: زيد أخوك ... أو في فعل واسم نحو قولك: ضرب زيد ... وتسمى الجملة.⁴¹

[La phrase est ce qui est composée de deux mots, l'un est attribué à l'autre. Ceci ne se réalise qu'avec deux noms comme : /Zaydun (Nomin) 'aḥūka (Nomin+Pron2Sing)/ Zayd [est] ton frère [...], ou avec un verbe et un nom comme : /ḍaraba (V) Zaydun (Nomin)/ Zayd a frappé. Ceci est la phrase].

Le terme *lafzat* (vocable) dans la définition précédente du mot pose un problème à Ibn l-Ḥāḡib qui trouve que :

[...] si le sens voulu par az-Zamaḥṣarī était le minimum de ce que l'Homme prononce, il aurait été plus judicieux d'employer le terme ḥarf⁴² (son), et si le sens voulu était un ensemble de sons sans préciser

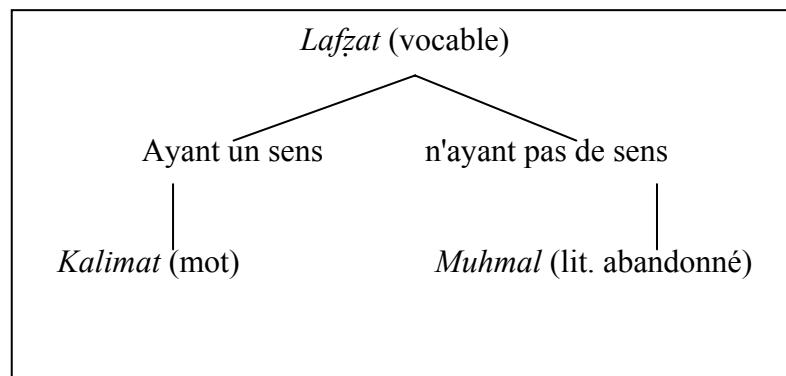
⁴⁰ Az-Zamaḥṣarī : s. d., *Al-Mufaṣṣal*, p. 6.

⁴¹ Az-Zamaḥṣarī , p. 6.

⁴² Ici, Il faut comprendre le terme *ḥarf* dans son acception phonétique (son) et non littérale (lettre).

leur nombre, le terme *lafz* (ce qui est prononcé) aurait été plus adéquat, car il n'est pas limitatif tel que *lafzat* (vocable)]⁴³.

Ibn Ya^cīš, qui ne partage pas cette vision, s'appuie sur la définition de Sībawayhi pour commenter la définition d'az-Zamaḥṣarī. Il trouve le terme *lafzat* pertinent, car c'est un genre qui englobe les mots ayant un sens ainsi que les autres qui n'en ont pas. Un autre terme tel que *ṣawt* (son) serait aussi acceptable, mais il est inclus dans la catégorie *lafzat* (vocable) qui est plus large⁴⁴. À partir de ces commentaires, nous pouvons illustrer les relations entre ces concepts par le schéma suivant :



Quant au terme *mufrad* (distinct, singulier), il est employé pour écarter toute composition de sens. Or, pour Ibn Ya^cīš, le sens n'est pas uniquement le sens lexical. Un nom défini n'est pas un seul mot car il y a deux sens distincts : en sus du sens de « la définition », il y a le sens lexical du nom⁴⁵, un nom défini sera plutôt, disons nous actuellement, un syntagme nominal, l'idée d'Ibn Ya^cīš est plutôt de nature sémantique que syntaxique. Cette définition s'avèrera importante pour l'explication de la structuration de la phrase en général et la phrase nominale en particulier.

⁴³ Ibn l-Ḥāḡib : 1982, *Al-'Idāh fī ṣarḥ l-mufaṣṣal*, I, p. 59.

⁴⁴ Ibn Ya^cīš : s. d., *Ṣarḥ l-mufaṣṣal*, I, p. 19.

⁴⁵ Idem, I, p. 19.

Cette définition ne sera pas complète sans l'aspect conventionnel, d'où l'importance du terme de *wad^f* (convention) qui écarte tout ensemble de sons que les locuteurs prononcent involontairement tels que le ronflement ou la toux par exemple. Cette définition est en réalité celle de l'entité discursive et non pas celle de l'entité lexicale. Or, une entité lexicale n'a pas de propriété discursive ou relationnelle en elle-même. Autrement dit, nous ne pouvons établir les propriétés relationnelles d'une entité linguistique qu'en contexte.

L'argument qui consiste à dire que l'on peut reconnaître à une entité hors contexte qu'elle est un *Nom* ou un *Verbe* ou une *Particule*, n'est pas valable, car un tel savoir est forcément inspiré par les pratiques langagières ancestrales, telles que les dictionnaires ou les livres scolaires. Cette affirmation ne va pas de soi, il faut prendre en compte le comportement syntaxique de chacune d'elles pour que nous puissions en juger la validité. La catégorisation et la classification des unités linguistiques en classes et en sous-classes, ne sont que théoriques. Or, une unité lexicale n'est un *Verbe* que si elle se combine avec un *Nom* pour former une phrase. Le cas du nom propre reste un cas isolé, il est justifié par la pertinence de sa référentialité, d'où la suggestion de certains linguistes de le considérer comme le nom type⁴⁶.

L'entité lexicale a deux définitions ; d'un côté, elle a une définition positive : elle est l'unité minimale de la théorie lexicale ; de l'autre, elle a une définition négative : elle est ce dont la syntaxe ne peut pas donner une analyse interne. La notion intuitive du mot, qui a longtemps été qualifiée comme illusoire, réunit une partie de ces propriétés.

⁴⁶ Cf. par exemple Creissels : 1995, *Éléments de syntaxe générale*, pp. 17-18.

Il est difficile de définir le mot. C'est pour cette raison que la théorie lexicale, pour laquelle le mot est la matière première, se base dans sa concrétisation (les dictionnaires par exemple) sur les racines, ce qui n'exige pas une définition aussi compliquée que celle du mot.

Cette division n'est pas lexicale au sens propre entendu par la théorie lexicale. Le mot dans la définition d'az-Zamaḥṣarī n'est pas équivalent au lexème.

Elle n'est pas morphologique non plus, car les entités fondamentales de la théorie des schèmes sont les schèmes eux-mêmes. Même si les entités acquièrent à ce niveau-ci certaines propriétés syntaxiques en plus de leurs propriétés lexicales, cette division n'est pas de cet ordre. Il suffit de savoir que certains noms peuvent avoir les mêmes schèmes que certains verbes ou certaines particules pour s'en convaincre.

Il ne reste que le niveau syntaxique. À ce niveau il y a deux choses distinctes : l'appartenance catégorielle des entités et les positions des entités. Cette division n'est pas positionnelle, la démonstration en est faite tout au long de cette thèse, elle est donc catégorielle. Elle n'est en fait que l'introduction de ce que l'on appelle communément : *les parties du discours*.

2.2- La théorie des entités ou les parties du discours

Cette opération de classification consiste à établir une hiérarchie entre les classes sous lesquelles se rangent les entités en genres telles que le *Nom*, le *Verbe*, et la *Particule*. Dans un bon nombre de cas, les entités sont définies en plus de leurs propriétés catégorielles, plus ou moins par des propriétés positionnelles. Ceci ne veut pas dire que la division a une base positionnelle. C'est ce point qui retient notre attention particulièrement sans oublier les autres propriétés, qu'elles soient absolues ou relationnelles.

La division tripartite a été établie par Sībawayhi dans le premier chapitre de son *Kitāb* consacré à cette question. Mais, certaines sources rapportent que cette classification fut établie par le quatrième calife °Alī bin abī Ṭālib qui l'a dictée à son disciple Abu l-'Aswad d-Du'alī au 1er/6e siècle. Dans la présentation, nous exposerons les définitions et les traits distinctifs de chaque classe en mentionnant ceux qui nous intéressent le plus dans l'application, dans la deuxième partie.

2.2.1- Le nom

Le *Nom* dans *al-Mufaṣṣal* est défini par ses traits sémantiques et syntaxiques qui délimitent et distinguent cette catégorie des autres telles que le *Verbe* et la *Particule*, et lui confèrent la position centrale et matrice dans un énoncé. Il semble que dans la tradition grammaticale arabe (désormais TGA), cette prééminence du nom fonde en grande partie la théorie grammaticale. De nombreux passages du *Kitāb* et d'autres sources de la TGA approuvent cette constatation.

L'un des cas parlant de cette prééminence est celui de procéder par analogie en rapprochant d'autres entités telles que le verbe ou même la phrase au nom, nous entendons par porter : la possibilité de les considérer à la place du nom, en terme positionnel, ces entités auront l'aptitude d'occuper la position où la catégorie Nom apparaît normalement. Notre étude de la notion de *ḥaml ʿalā*, dans la deuxième partie confirmera cette constatation par l'analyse de quelques cas pratiques.

Cette précision a aussi une autre valeur linguistique concernant la constitution des entités de la langue. Sībawayhi lui-même, quand il définit le verbe en tant qu'entité constitutive de la langue, le fait en mettant en avant sa relation avec le nom. Le nom dans cette définition étant la substance dont le verbe est l'accident, sa définition reflétera ce détail logique sous une forme morphologique. Les verbes, dit-il :

[...] sont des paradigmes dérivés [morphologiquement] des formes indiquant l'action des noms].⁴⁷

Dans cette définition, il y a quelques points sur lesquels certains chercheurs se basent pour prouver l'influence sur cette grammaire par la pensée grecque. Ce point de vue peut être défendu, mais uniquement à partir du 4^e/10^e siècle et non avant. Le fait que nous le signalons ici a pour but d'indiquer de manière générale des idées partagées par des pensées différentes et lointaines les unes des autres sans que cela constitue une preuve d'une influence quelconque. On peut employer *excessivement*, peut-être, le terme des universaux de la pensée.

⁴⁷ Sībawayhi : s. d., *al-Kitāb*, I, p. 12.

2.2.1.1- Les traits sémantiques

La définition sémantique de *Nom* dans *al-Mufaṣṣal* introduit ses propriétés syntaxiques. Il semble qu'az-Zamaḥṣarī ait voulu expliciter ce que Sībawayhi a défini par la convention collective en donnant juste deux exemples de *Nom* : /*rağull*/ (homme) et /*faras*/ (jument)⁴⁸ quand il définit le nom dans le chapitre introducteur de son *Kitāb*.

Quant à la définition d'az-Zamaḥṣarī, elle tient compte de plusieurs paramètres.

Le nom, dit-il :

3 – الاسم ما دل على معنى في نفسه دلالة مجردة عن الاقتران وله خصائص منها جواز

الاسناد إليه ودخول حرف التعريف والجر والتنوين والإضافة.⁴⁹

[*Est ce qui indique en lui-même un sens singulier indépendant, ayant des particularités comme la possibilité d'être un musnad 'ilayhi (prédicand), d'être précédé par l'article défini ou par une préposition, d'accepter le tanwīn (le /n/ désinentiel), ou l'annexion*].

Cette citation d'*al-Mufaṣṣal* détermine la catégorie des noms par des traits sémantiques globaux qui la distinguent des deux autres catégories, à savoir celle des verbes et celle des particules. Ces traits sémantiques distinctifs, nous pouvons les traduire par le tableau suivant qui montre que la catégorie des noms est la seule apte à réunir les trois traits indiqués, par conséquent, à tenir la position centrale dans une structure énonciative :

	Indiquant un sens	En lui même	Singulier
Le nom	✓	✓	✓

⁴⁸ Sībawayhi : s. d., I, p. 12.

⁴⁹ Az-Zamaḥṣarī, p. 6.

Le verbe	✓	✓	
La particule	✓		

Ces traits sémantiques, si nous interprétons la définition d'az-Zamaḥṣarī permettent au nom d'avoir les traits syntaxiques suivants : la possibilité d'être *musnad* 'ilayhi ; d'être précédé par une préposition ; d'être déterminé par /al/ ; d'être assigné au génitif ; avoir le *tanwīn* désinentiel ; être annexé.

Nous ne pouvons pas dissocier la sémantique de la syntaxe, la première constitue certes une bonne partie de la théorie grammaticale, mais elle ne constitue pas la totalité comme certains arabisants l'affirment.⁵⁰

Notre mise en relation des traits sémantiques et syntaxiques à travers la relation de 'isnād est une conviction que cette relation de 'isnād n'est pas entièrement sémantique. Il sera démontré dans la deuxième partie la portée syntaxique de cette relation en tant que théorie à part entière. La pseudo confusion que le lecteur peut avoir à l'esprit, ne provient que de la terminologie qui juxtapose les notions de la théorie de l'information et celles de la théorie syntaxique.

2.2.1.2- Les traits syntaxiques

Rappelons tout d'abord que le sens voulu par *syntaxique* est les capacités combinatoires des unités avec les autres unités pour former un énoncé. Dans ce cadre, il est évident que tout traitement des comportements syntaxiques des entités passe par l'étude des relations qu'elles entretiennent entre elles, ou avec l'ensemble qui est représenté par l'unité maximale (la phrase).

⁵⁰ Bohas, G. Guillaume, J.-P. Kouloughli, D. 1990: « The arabic linguistic tradition ».

La relation principale, sur laquelle toutes les autres se basent pour la préciser ou la compléter, est celle de *'isnād* (que nous pouvons traduire éventuellement par « prédication »). Il est normal donc de vérifier l'aptitude d'une entité à être l'un des deux constituants qui la forment. La traduction de la définition du nom chez az-Zamaḥṣārī passe par l'énumération de ses traits syntaxiques en s'y arrêtant pour les observer et en tirer les conclusions adéquates.

2.2.1.2.1- Être musnad 'ilayhi

Le plan basique du *'isnād* comporte deux éléments : Le *musnad* (lit. appuyé) qui doit être un nom déterminé, car il est, tel que la *TGA* précise, connu par l'interlocuteur et sur lequel le locuteur porte l'information, donc il est */muḥbar 'anhu*⁵¹ (à propos duquel on donne une information)⁵² ; le deuxième élément étant le *musnad 'ilayhi* (lit. sur lequel est appuyé) qui est cette information que l'on donne à propos du premier.

Cette terminologie a fait couler beaucoup d'encre, elle est exposée dans les paragraphes consacrés à ce sujet. Il nous semble, néanmoins, que le *'isnād*, qui est une propriété acquise du *Nom*, n'est que la conséquence de ses propriétés sémantiques. Or, selon la *TGA*, c'est parce que cet élément est déterminé que l'on peut lui attribuer une information, */nusnidu 'ilayhi/*.

De ce fait, la terminologie utilisée par Sībawayhi, puis maintenue jusqu'à nos jours, pose un léger problème de compréhension. La seule explication plausible à notre connaissance est celle proposée par Hassan Hamzé dans son fameux article « *'awdat*

⁵¹ C'est cette juxtaposition de terminologie dont nous parlions juste avant.

⁵² Ibn Yaʿīṣ : s. d., I, pp. 24-25.

'*ilā l-musnad wa l-musnad 'ilayhi* » dont nous aurons à parler plus tard.⁵³ Il en déduit à la fin de cet article que ces deux composants de l'énoncé sont égaux et reçoivent le même traitement quant à leurs statuts dans cette relation de '*isnād*.

Le traitement que Hassan Hamzé a utilisé pour étudier la question consiste à analyser ces deux termes à partir de leurs structures morpho-syntaxiques et leurs sens lexicaux. Le deuxième terme (le *musnad 'ilayhi*) comporte un groupe prépositionnel composé d'une préposition ('*ilā*) et d'une anaphore (*hi*). Ce dernier, comme Hassan Hamzé l'explique, doit renvoyer à un antécédent, le seul antécédent qui existe est le *musnad*, la structure du deuxième sera alors: *al-musnad ilā l-musnad*. La conclusion est que tous deux ont le même statut quant à leurs rôles dans la constitution de cette relation de '*isnād*, il n'y a plus de principal et de secondaire, comme l'on croyait, les deux termes sont principaux.

La relation de '*isnād* n'est pas uniquement présente dans la phrase nominale, elle l'est aussi dans la phrase verbale où le nom-sujet se voit attribuer le statut de *musnad* comme le *mubtada'* dans la phrase nominale. Le cas de la phrase verbale pose alors une contradiction avec la définition du *musnad* dans le sens où celui-ci doit être déterminé. Or, il arrive que nom-sujet dans la phrase verbale soit indéterminé. Un argument qui consisterait à défier la conception du *musnad*, soit la phrase :

- (3) /*waqafa rağulun*/
 S'est mis debout un homme
 Un homme s'est mis debout

⁵³ Hamzé H. 2002: « 'awdat 'ilā l-musnad wa l-musnad ilayhi fī kitāb Sibawayhi ». pp. 21-47.

où la *TGA* attribue le rôle syntaxique de *musnad* à l'élément /*rağulun*/ en précisant que dans ce cas, l'élément en question n'est pas déterminé, se voit interprété autrement par la théorie des positions. Nous verrons que le /*n*/ désinentiel occupe une position définitoire, ce qui permet à cet élément de fonctionner comme un sujet, autrement dit, comme un *musnad*.

Le *musnad 'ilayhi*, quant à lui, n'est pas forcément déterminé car il est l'information que l'interlocuteur ne connaît pas et que le locuteur lui apporte.

Dans cette théorie de l'information qu'Ibn Ya'ïš expose dans son exégèse, il précise que :

*« il faut commencer par ce qui est commun entre les interlocuteurs, par une chose qu'ils connaissent, puis citer l'information qui est nouvelle pour l'interlocuteur, d'où la nécessité et l'obligation que le mubtada' (inchoatif) soit le premier et déterminé, contrairement au ḥabar (énonciatif) qui ne l'est pas forcément ».*⁵⁴

Dans cette optique, l'ordre des éléments relève plutôt de la logique de la communication, qui exige, dans la structuration de l'énoncé, que l'on commence par une entité consensuelle précise et commune à l'expérience humaine. Une entité qui est sémantiquement distincte et syntaxiquement indépendante. Ces deux traits, seul le *Nom* les réunit.

⁵⁴ Ibn Ya'ïš : s. d., I, pp. 24-25.

2.2.1.2.2- La définition par l'article défini " al "

C'est une particularité de *Nom* car il est le seul à pouvoir être */muḥaddat^c anhu/* (ce dont on dit quelque chose). Or, le */muḥaddat^c anhu/* doit être déterminé, d'où l'impossibilité de définir le verbe ou la particule.

Pour Ibn l-Ḥāḡib, la particule "al" est sémantiquement considérée comme une qualification, ce qui implique qu'elle est, syntaxiquement parlant, un adjectif. Il serait difficile d'établir des règles de transformation pour le prouver, d'autant plus que la position de l'adjectif en arabe est définie comme post-nominal. La portée du commentaire d'Ibn l-Ḥāḡib reste valable dans le sens où le rôle syntaxique de l'adjectif est la détermination en quelque sorte.

L'un des cas intéressants concernant la définition est celui relevé par Benveniste⁵⁵ dans la langue arabe. Pour expliquer le cas de la phrase relative en arabe et le rôle du relatif dans cette phrase, il fait un parallélisme entre cette dernière et l'adjectif. En ce qui concerne l'adjectif indéterminé, il prend l'exemple suivant :

(4) */imāmun^c ādilun/*

Un imam juste

où le nom */imām/* est indéterminé, l'adjectif */ādilun/* l'est aussi par le principe de l'accord. Le même syntagme est utilisé pour illustrer la détermination de l'adjectif en rajoutant l'article défini "al", ce qui nous donne :

(5) */al- 'imāmu l-^c ādilul/*

L'imam [le] juste

⁵⁵ Benveniste E. : 1992, *Problèmes de linguistique générale*, I, p. 213.

L'imam juste

Il en conclut donc que l'adjectif est déterminé quand le nom l'est. L'intérêt de ses propos réside ailleurs, il est dans le fait de considérer le pronom relatif comme un déterminant de la phrase relative. Quand le nom subordonnant, explique-t-il, « *est indéterminé, la relative est de détermination zéro* » en donnant l'exemple :

(6) /ḍarab-tu raḡulan ḡā'a/

J'ai frappé un homme [qui] est venu

Dans le cas contraire, « *la relative comporte un pronom, qui aura la forme /al-ladī/ dans la phrase suivante* ». En reprenant l'exemple précédent, cela donne :

(7) /ḍarab-tu r-raḡula l-ladī ḡā'a/

J'ai frappé l'homme qui est venu

Il conclut donc que « *ce relatif alladī est proprement un démonstratif, donc par fonction un déterminatif* ». ⁵⁶ La terminologie de la TGA n'est pas la même, l'analyse non plus, mais ce qui est intéressant c'est cette considération de la détermination d'une phrase, puis l'importance de ce passage dans la théorie de Jean Claude Milner, où il arrive à la même conclusion, dans la phrase relative française, mais d'une autre manière.

2.2.1.2.3- Le génitif

Cette propriété signifie que le nom peut avoir le cas oblique. Ce cas se manifeste phonétiquement par l'accent /i/ à la fin du nom, il résulte d'une rection par une préposition ou par une annexion à un autre nom.

⁵⁶ Idem, I, p. 213.

Cette propriété reçoit chez Ibn Yaʿīš, en plus de la marque phonétique représentée par l'accent casuel /i/, une définition positionnelle. Cette dernière est indiquée comme une propriété conséquente de la position que l'entité porteuse de cette marque casuelle occupe. Cela ne veut certainement pas dire qu'elle occupe une telle position parce qu'elle porte un tel accent casuel. La position en question est celle des *Noms* ou des *Groupes nominaux*.

À partir de là, il devient facile de comprendre la raison pour laquelle certaines entités comme le verbe ou la particule ne peuvent pas occuper cette position. Voilà ce qu'il dit à propos de l'impossibilité d'avoir le *ġar* (lit. tractation, cas oblique) avec les particules:

4 – لا يكون في الحرف... {لأنها} لا ينعقد منها كلام مع غيرها فيحكم على محلها بإعراب ذلك

الموضع.⁵⁷

[La particule ne peut avoir la marque casuelle /i/ ... [car] elle ne peut former avec d'autres éléments une phrase dans laquelle sa place serait considérée comme une position syntaxique].

Autrement dit, la particule n'est pas considérée comme une entité sémantiquement pleine, d'où cette impossibilité d'être l'un des deux constituants de la phrase comme le *Verbe* ou le *Nom*. En face de cette particularité casuelle du nom, il existe une particularité symétrique pour le verbe, c'est le cas du *ġazm* (jussif), que, par ailleurs, le nom n'a pas.

⁵⁷ Ibn Yaʿīš, I, p. 25.

2.2.1.2.4- At-tanwīn

Ce trait distinctif de *Nom* n'a été commenté que du point de vue phonétique, en le considérant comme une distinction entre les noms normaux et les noms diptotes. En réalité, ce trait distinctif des noms a plusieurs formes. La plus connue est celle que les grammairiens considèrent comme la marque de l'indéterminé, elle se manifeste par un /n/ phonétiquement réalisé de la même façon, mais il est orthographié de plusieurs manières.

Les grammairiens arabes ont tâché de répondre à cette question : si le /n/ est la marque de l'indéterminé, pourquoi alors le trouve-t-on avec les noms propres qui sont définis par nature, c'est-à-dire par le simple fait d'être des noms propres ?

Nous traiterons cette question de *tanwīn* avec la propriété de l'annexion, plus tard. Le lien entre les deux est fait par une considération nouvelle de la position de /n/ désinentielle dans le syntagme nominal.

2.2.2- Le verbe

La définition du verbe dans *al-Mufaṣṣal* comprend deux parties : l'une est purement sémantique ; l'autre est plutôt morphosyntaxique. Du point de vue positionnel, les précisions sont éparpillées dans les subdivisions de cette catégorie et nous les signalerons au fur et à mesure.

Voilà comment l'auteur d'*al-Mufaṣṣal* définit le verbe :

5 – الفعل ما دل على اقتران حدث بزمان، ومن خصائصه صحة دخول قد وحرفي الاستقبال

والجوازم ولحوق المتصل البارز من الضمائر وتاء التأنيث ساكنة نحو قولك: قد فعل وقد يفعل

وسيفعل وسوف يفعل ولم يفعل وفعلت ويفعلن وافعلي وفعلت.⁵⁸

[Le verbe est ce qui indique l'association d'une action et d'un temps. Parmi ses propriétés : la possibilité de le précéder par /qad/ (particule énonciative), des deux particules du futur et des particules assignant le jussif. Mais aussi, la possibilité de conjoindre des pronoms et le /ʔ/ (marque de féminin). Ainsi tu dis : /qad fa°ala/ (certes il a fait), /qad yaf°alu/ (peut-être il fait), /sayaf°alu/ (il fera), /sawfa yaf°alu/ (il va faire), /lam yaf°al/ (il n'a pas fait), /fa°ala-ta/ (tu as fait), /yaf°al-na/ (elles font), /if°ali/ (fait « toi féminin ») et /fa°ala-ʔ/ (elle a fait)].

Cette définition comporte plusieurs critères de nature sémantiques, morphologiques et syntaxiques. Nous pouvons aussi remarquer dans cette définition le souci pédagogique de l'auteur de mettre à la disposition des apprenants les outils nécessaires pour identifier le verbe, c'est d'ailleurs l'une des raisons de la large diffusion de son ouvrage.

2.2.2.1- Les traits sémantiques

En réalité, cette partie de la définition n'est qu'une reprise de celle de Sibawayhi. Elle attribue au verbe deux traits sémantiques distincts : le premier trait étant essentiel, premier et constant, c'est le *fait* ou *l'action* ; le deuxième trait étant accidentel, deuxième et changeant, c'est le temps grammatical.

⁵⁸ Az-Zamahšarī : s. d., pp. 243-244.

La définition en elle-même ne soulève pas d'objection chez les commentateurs du livre. Ibn Yaʿīš, par exemple, ne reproche à az-Zamaḥṣarī que la formulation de sa définition⁵⁹. Par contre, Ibn al-Ḥāḡib ajoute une précision intéressante à propos des traits sémantiques : une condition de réalisation qui consiste à ne pas séparer ces deux traits pour que cette définition soit exacte. Autrement dit, le caractère de contiguïté et d'addition des deux traits (action et temps) est indispensable.⁶⁰

Noter ce détail dans son commentaire a pour but de distinguer le verbe en tant que recteur d'autres entités appartenant à la catégorie des noms, mais ayant des propriétés de rection. Ces derniers n'ont du verbe qu'une partie de ses propriétés, d'où cette aptitude à régir un ou plusieurs éléments. Parmi ces propriétés, il y a le fait d'indiquer l'action : ainsi le cas du déverbal /*ḍārib*/ (frappeur) qui indique l'action du verbe /*ḍaraba*/ (a frappé) ; ou la propriété temporelle, tel est le cas du pseudo verbe /*kāna*/ (a été) dit verbe manquant.

Certaines particules sont aussi assimilées au verbe. Cette assimilation n'a comme base que la ressemblance apparente, c'est-à-dire le fait que ces particules ont des arguments assignés aux mêmes cas que ceux assignés par le verbe à ses arguments. Ces particules sont par ailleurs dépourvues de toute notion de temps ou d'action. Nous pouvons dire que, si pour la théorie de *'isnād*, le nom était l'élément central et prééminent, pour la théorie de la rection, c'est bien le verbe qui constitue la pierre angulaire.

⁵⁹ Ibn Yaʿīš : s. d., VII, pp. 2-3.

⁶⁰ Ibn al-Ḥāḡib : 1982, II, pp. 3-4.

2.2.2.2- Les traits syntaxiques

Les traits syntaxiques dans la définition sont annoncés comme des propriétés spécifiques au Verbe, le terme */ḥaṣā'is/* (propriétés) en est la preuve. Parmi ces propriétés se trouve la capacité du verbe d'être précédé par des particules spécifiques, appelées aussi des particules énonciatives, telles que */qad/*, */lam/*, etc. (leurs traductions dépendent du contexte). Il a aussi une capacité d'avoir des clitiques préverbaux et postverbaux.

Cette particularité du *Verbe* peut aussi recevoir une explication positionnelle. En conjuguant la théorie de *'amal* (rection) et celle des positions nous arriverons à expliciter cette relation particule - verbe. Dans le dernier chapitre de la deuxième partie, nous aborderons quelques aspects de cette relation notamment la géométrie de cette relation positionnelle.

2.2.2.3- Les traits positionnels

Dans le traitement des cas de verbes inaccomplis, az-Zamaḥṣarī donne un supplément de définition à la notion de verbe. Ce supplément se traduit par quelques traits positionnels de l'entité *Verbe*. Précisons tout d'abord que ces traits ne sont que notre interprétation basée sur la conception traditionnelle de la position.

Les cas que le verbe à l'inaccompli peut avoir, sont au nombre de trois : le nominatif, l'accusatif et l'apocope. Prenons le cas du nominatif pour voir la manière dont az-Zamaḥṣarī définit le verbe à travers lui. Parlant de ce cas précis du verbe, il dit :

6 – هو في الارتفاع بعامل معنوي نظير المبتدأ وخبره، وذلك المعنى وقوعه بحيث يصح وقوع

الاسم كقولك: زيد يضرب كما تقول: زيد ضارب، رفعته لأن ما بعد المبتدأ من مظان صحة

وقوع الأسماء.⁶¹

[Mis au nominatif par un recteur abstrait, il est analogue au mubtada' et son ḥabar. Ceci signifie le fait d'occuper une position où le Nom peut y être. Si tu dis : /Zaydun yaḍribu/ (Zayd frappe), c'est comme si tu disais : /Zaydun dāribun/ (Zayd [est] frappeur), tu l'as mis au nominatif car la position qui vient après le mubtada' est plutôt celle des noms].

Cette propriété positionnelle est un cas intéressant dans la mesure où le raisonnement par position implique à nouveau la prééminence du nom. D'ailleurs, Sībawayhi utilise le même raisonnement dans son *Kitāb*. La question sera développée dans le chapitre « le raisonnement en terme de position » dans la deuxième partie de ce travail.

2.2.3- La particule

Bien que ces entités soient sémantiquement dépendantes des noms ou des verbes, elles constituent une classe distincte ayant des propriétés spécifiques. Cette classe de mots est, comme les deux précédentes, définie par trois traits distinctifs : sémantiques, syntaxiques et positionnels.

⁶¹ Az-Zamahšarī : s. d., p. 245.

2.2.3.1- Les traits sémantiques

Les particules, contrairement aux autres entités, reçoivent une définition négative. La particule n'est pas un sémantème plein, le sens que l'on attribue à une particule est conditionné par deux choses : d'abord la mise en discours, car les particules n'ont pas d'existence en dehors du discours ; puis l'association à une entité sémantiquement pleine telle qu'un verbe ou un nom. D'où la définition d'az-Zamahšarī:

7 – الحرف ما دل على معنى في غيره.⁶²

[*La particule est ce qui indique un sens (ma^cnā) dans un autre (élément)*].

Ce /ma^cnā/ (sens) est une propriété acquise en discours, et uniquement en discours. La composition d'un syntagme, dont fait partie la particule, précise non seulement le statut syntaxique de la particule, mais aussi son statut sémantique. La particule /qad/ par exemple, qui peut précéder le verbe accompli ou non-accomplis, se voit attribuer des traits sémantiques selon le contexte dans lequel elle compose avec le verbe.

2.2.3.2- Les traits syntaxiques

Ces traits concernent la réalisation et les capacités des particules dans une structure donnée. Une particule ne peut en aucun cas se combiner avec une entité pour former une phrase complète. Cette incapacité n'est pas due à la structure morphologique des particules, mais plutôt à leur sémantique. Nous pouvons avancer l'hypothèse suivante : en ce qui concerne l'arabe, une phrase peut être formée si, et seulement si il y

⁶² Az-Zamahšarī : s. d., p. 283.

a au moins quatre sémantèmes distincts dans cette phrase. Or, la particule n'en est pas un. Il est alors impossible de l'avoir en tant que constituant immédiat dans la phrase.

Cette conclusion, az-Zamaḥṣarī la fait par une forme d'association entre la particule et une autre entité, leur relation implique une dépendance de la particule au nom ou au verbe, il conclut donc que :

8 — ... ومن ثم لم ينفك من اسم أو فعل يصحبه.⁶³

[*Elle ne peut se séparer d'un nom ou d'un verbe qui l'accompagne*].

Cet accompagnement est la condition que nous avons évoquée plus haut en le traduisant par l'association. En revanche, cette condition s'efface si la particule acquiert un autre trait supplémentaire à savoir le trait positionnel.

2.2.3.3- Les traits positionnels

Dans ce cas précis, la particule acquiert une fonction grammaticale qui est dans certains cas celle du verbe. Le cas le plus connu est celui du vocatif où la particule /yā/ représente le verbe /'unādī/ (j'appelle). Il existe d'autres cas comme /laysa/ (n'est pas) ou /mā/ (ne pas) où les particules ont une fausse ressemblance avec le verbe : le fait d'être suivies par deux noms, l'un au nominatif l'autre à l'accusatif, ce qui ressemble au sujet et au complément d'objet direct. L'analyse par analogie au verbe que la TGA fait n'est pas positionnelle, autrement dit, ces particules ne sont pas considérées dans ces cas comme occupant la position du verbe. Cette analyse par analogie découle en fait du

⁶³ Idem, p. 283.

principe de la graduation. Un principe adopté pour analyser certains phénomènes syntaxiques, il peut être vu comme une logique grammaticale particulière.

L'aspect minimaliste de la théorie grammaticale arabe exige que l'on ramène des structures phrastiques complexes à des entités plus simples pour une meilleure compréhension. La théorie des positions appelle ce principe la distorsion. Quand les grammairiens procèdent par analogie graduée, ils tentent de justifier le comportement syntaxique d'un gouverneur, d'un opérateur ou d'un régime.

Pour justifier la rection de la particule */mā/* (ne pas) par exemple de deux arguments, elle est ramenée à une entité supérieure dans la rection, qui est */laysa/* (n'est pas). Cette dernière est ramenée au verbe manquant */kāna/* (a été) qui est supérieur à elle, enfin, */kāna/* est ramené à un verbe normal quelconque. Dans certains cas, l'interprétation exige même que l'on ramène ce dernier verbe avec ses compléments à un nom. Dans cette graduation, plus nous descendons, plus les entités perdent de leurs propriétés syntaxiques.

La propriété positionnelle des particules est acquise si, et seulement si la particule possédait quelques propriétés de l'entité supérieure. Le vocatif */yā/* ne peut se comporter en tant que pseudo-verbe, que si, et seulement s'il occupe la position du verbe. L'expression « sous-entendu » que l'on emploie pour élucider ce verbe ne concerne que l'aspect interprétatif de la particule. Or, les deux entités */yā/* et le verbe ne peuvent coexister dans un ordre quelconque, car la position est occupée par une entité inférieure, l'entité supérieure ne pouvant pas la remplacer.

2.3- La théorie des relations

Dans ce chapitre notre présentation se concentrera sur la relation principale : celle de *'isnād*. Les autres relations telles que celle de *šugl* (occupation ou prédication) ou celle de *binā'* (construction ou transitivité) seront discutées dans le cadre de la théorie de *'amal* (rection) dans la deuxième partie. La terminologie n'est pas assez précise, elle le sera d'une manière plus méthodique au moment où nous abordons la question de ces relations.

2.3.1- La relation de *'isnād*

La notion de *'isnād* a été une source de polémique, de divergence, et de fascination depuis Sībawayhi jusqu'à nos jours, à tel point que certains chercheurs l'ont considéré comme le point culminant de la réflexion grammaticale et de l'abstraction des notions substantielles fondatrices de la théorie grammaticale arabe.⁶⁴

Cependant, Sībawayhi n'a fait dans son *Kitāb* que définir la relation entre les deux éléments constitutifs du *'isnād* à savoir *al-musnad* et *al-musnad-'ilayhi* par leur dépendance l'un de l'autre :

9 — وهما ما لا يغنى واحد منهما عن الآخر، ولا يجد المتكلم منه بدا.⁶⁵

[Ceux (duel) qui ne peuvent se passer l'un de l'autre, et ce dont le locuteur ne peut se passer].

⁶⁴ Milād, Kh. : 2001, *Al-'inšā' fi-l-'arabiyyat bayna t-tarkīb wa d-dilālat*, p. 52.

⁶⁵ Sībawayhi : s. d., I, 23.

Bien que cette notion soit apparentée avec la relation de prédication dans la littérature gréco-romaine, nous ne traiterons pas de l'influence de cette littérature sur la grammaire arabe ou la terminologie des grammairiens arabes, car de nombreux livres et articles pertinents y sont consacrés. Ce travail ne relève pas de cette question historique.⁶⁶

2.3.1.1- Le 'isnād dans al- Mufaṣṣal et ses exégèses

Az-Zmaḥṣarī définit la relation de 'isnād en mettant en avant son rôle dans la construction de la phrase. Celle-ci est déterminée comme étant le cadre empirique de la relation de 'isnād. Parlant dans le chapitre introducteur des notions fondamentales, le 'isnād reçoit la définition suivante :

10 — والكلام هو المركب من كلمتين أسندت إحداهما إلى الأخرى.⁶⁷

[La phrase [est] ce qui est composé de deux mots, l'un est attribué à l'autre].

Ce qui réunit les commentaires d'al-Ḥawārizmī, d'Ibn Ya'īš et celui d'Ibn al-Ḥāgīb autour de la phrase d'al-Mufaṣṣal c'est l'opposition qu'ils ont faite entre le 'isnād et le ḥabar alors qu'ils appartiennent *a priori* à deux niveaux différents d'analyse linguistique. Tous trois affirment que le 'isnād n'est pas le ḥabar⁶⁸. Or, il y a confusion dans leurs explications entre les niveaux structural, sémantique, ou encore rhétorique de

⁶⁶ À ce sujet Hassan Hamzé : 2002, « fi l-qirā'at l-manṭiqiyyat li nusūs n-nahw », pp. 577-579, Carter, M. G. : 1972, « Les origines de la grammaire arabe », pp. 69-97, Fleisch, H. : 1957, « Esquisse d'un historique de la grammaire arabe », pp. 1-22, Talmon, R. : 1984, « Grammatical thinking before Sībawayhi's Kitāb : a study in the history of Arabic grammatical terminology », pp. 37-53 et Troupeau, G. : 1981, « la logique d'Ibn al-Muqaffa' et les origines de la grammaire arabe », pp. 242-50.

⁶⁷ Az-Zmaḥṣarī, p. 6.

⁶⁸ Al-Ḥawārizmī : I, p. 158, Ibn Ya'īš : I, p. 20, Ibn al-Ḥāgīb : I, p. 61.

la phrase. Cette confusion est due en grande partie à l'emploi du terme *ḥabar* avec plusieurs acceptions dans le même commentaire.

Ibn Yaʿīš fait presque du structuralisme en établissant un parallélisme entre *al-kalimat* (le mot) en tant que : la plus petite unité du système de nomination, et *al-ḡumlat* (la phrase) en tant que : la plus petite unité du système de communication :

11 - الكلمة هي اللفظة الدالة على معنى مفرد بالوضع.⁶⁹

[*Le mot est le vocable qui indique un sens conventionnellement distinct*].

12 - الجملة كل لفظ مستقل بنفسه مفيد لمعناه.⁷⁰

[*La phrase est tout énoncé indépendant ayant un sens utile*].

Dans son explication, Ibn Yaʿīš insiste sur le terme de *tarkīb* (syntagme ou structure), qui figure dans la phrase d'az-Zamaḥṣarī, en le divisant en deux sous catégories :

- *tarkīb 'ifrād* (structure singulière), qui consiste à former à partir de deux mots ayant deux signifiés différents un seul mot ayant un seul signifié tel que */Ḥaḍramawt/*.⁷¹ Ce *tarkīb* (structure) relève du lexique, elle a comme condition de réalisation la complétude lexicale de point de vue référentiel. Ce genre de *tarkīb* se restreint aux noms propres, c'est donc un syntagme nominal.

⁶⁹ Ibn Yaʿīš : s. d., I, p. 20.

⁷⁰ Idem, I, p. 20.

⁷¹ « Ḥaḍramawt » étant composé à l'origine de deux mots : *ḥaḍr et mawt*.

- *tarkīb ‘isnād* (structure prédicative), qui relève plutôt de la syntaxe car elle consiste à former à partir de deux mots une phrase, en attribuant l’un à l’autre selon l’expression d’Ibn Ya‘īš :

13 — أن تتسبب إحداهما إلى الأخرى.⁷²

[(...) en attribuant l’une à l’autre].

Or, pour fixer cette distinction entre le *‘isnād* et le *ḥabar*, Ibn Ya‘īš finit par voir que le *ḥabar* est une des formes du *‘isnād*, les autres formes seront l’interrogation, l’injonction.

A. Levin traite les termes de *al-muḥbar ‘anhu* et *al-muḥaddaṭ ‘anhu* comme étant identiques au terme *al-musnad ‘ilayhi*, et les termes de *al-ḥadīṭ ‘anhu* et *al-ḥabar* comme étant des équivalents du terme *al-musnad*.⁷³

Comme la division tripartite du discours est maintenue dans *al-Mufaṣṣal*, les possibilités combinatoires pour former une phrase complète, et pour pouvoir entrer en relation de *‘isnād* avec d’autres éléments sont conditionnées par les propriétés sémantiques de ces éléments. Ces propriétés se résument, premièrement, à la dimension informative de l’élément. La capacité d’informer pour les éléments constitutifs qui peuvent entrer en relation du *‘isnād* est traduite par le tableau suivant :

⁷² Ibn Ya‘īš : s. d., I, p. 21.

⁷³ Levin A. : 1981, « The grammatical terms al-musnad, al-musnad ilayhi and al-‘isnād », p. 161.

	مايخبر به rhème	مايخبر عنه thème	ما لا يخبر به ولا عنه ni rhème ni thème
الاسم Le nom	*	*	
الفعل Le verbe	*		
الحرف La particule			*

En se référant aux commentaires d'Ibn al-Ḥāḡib⁷⁴ qui correspondent à ceux d'Ibn Ya'īs⁷⁵, nous constatons que les seules possibilités pour former une phrase correcte sont limitées à deux sur six. Mathématiquement nous pouvons avoir six possibilités de combinaison à partir de trois éléments: dans ce cas précis, ces éléments sont le nom, le verbe, et la particule, et les combinaisons possibles étant :

1- Nom + nom

2- Nom + verbe

*3- Nom + particule

*4- Verbe + verbe

*5- Verbe + particule

*6- Particule + particule⁷⁶

Cette représentation n'est pas tout à fait exacte, car nous savons que le verbe en arabe forme toujours une phrase puisqu'il ne se sépare jamais de son sujet. Cette

⁷⁴ Ibn al-Ḥāḡib : 1982, I, p. 62.

⁷⁵ Ibn Ya'īs : s. d., I, p. 20.

⁷⁶ L'ordre des éléments dans la phrase n'est pas pris en compte dans ce classement.

représentation est tenue donc comme démonstrative dans une abstraction totale de la notion de verbe.

À partir du tableau précédent et de l'inventaire de combinaisons, nous pouvons voir que l'élément pilier de la structure prédicative est le nom qui se distingue des autres éléments par un trait sémantico-syntaxique unique celui d'être *muḥbar ʿanhu* (thème), ce qui veut dire que toute phrase doit comprendre un nom dans sa structure pour qu'elle soit grammaticalement correcte. Cette restriction qui exclut les possibilités 3, 4, 5, et 6 se fonde chez les deux exégèses sur la base de *ḥabar* sans trop expliquer ou philosopher la dimension syntaxique ou sémantique de cette notion. Ibn al-Ḥāḡib l'explique ainsi :

14 — ... لأن القسمة ستة : قسمان مفيدان وأربعة غير مفيدة ... فالاسم مع الاسم أحد القسمين،

والفعل مع الفعل لا يستقيم لعدم المخبر عنه، والحرف مع الحرف لا يفيد لعدمهما جميعا، والاسم

مع الفعل هو القسم الآخر، والاسم مع الحرف لا يستقيم لعدم المخبر عنه، والفعل مع الحرف لا

يفيد لعدم المخبر عنه.⁷⁷

[...] car les subdivisions sont [au nombre de] six : deux sont utiles⁷⁸ et quatre ne le sont pas ... or, le nom avec le nom est l'une de ces deux subdivisions [utiles], le verbe avec le verbe ne tiennent pas, à cause de l'absence du thème, la particule avec la particule ne tiennent pas, faute de leurs absences [thème et rhème], le nom avec le verbe est la deuxième des subdivisions [utiles], le nom avec la particule ne tiennent pas, faute

⁷⁷ Ibn al-Ḥāḡib : 1982, I, p. 62.

⁷⁸ Dans ce contexte, « utile » signifie la complétude sémantique.

de l'absence du thème⁷⁹, et le verbe avec la particule ne tiennent pas, faute de l'absence du thème].

Cette citation d'Ibn al-Ḥāḡib ne fait que préciser la bonne structure d'une phrase grammaticalement construite. Celle-ci doit comprendre un thème et un rhème qui se lient par le 'isnād illustré ici sur une base logico-sémantique par la notion du 'iḥbār.

À la différence d'Ibn al-Ḥāḡib chez lequel les éléments constitutifs ne reçoivent pas, au delà de leurs rôles logiques, de précision concernant leurs traits syntaxiques ou sémantiques distinctifs, Ibn Ya'īs en précise deux pour que ces éléments puissent entrer en relation du 'isnād ; la complétude et l'indépendance sémantiques :

15 — ... التركيب الذي يتعقد به الكلام ويحصل منه الفائدة... لا يحصل إلا من اسمين نحو زيد

أخوك والله إلهنا لأن الاسم كما يكون مخبرا عنه فقد يكون خيرا أو من فعل واسم نحو قام زيد

وانطلق بكر فيكون الفعل خيرا والاسم المخبر عنه ولا يتأتى ذلك من فعلين لأن الفعل نفسه خير

ولا يفيد حتى تسنده إلى محدث عنه ولا يتأتى من فعل وحرف ولا حرف واسم لأن الحرف جاء

لمعنى في الاسم والفعل فهو كالجاء منهما وجزء الشيء لا يتعقد مع غيره كلاما.⁸⁰

[La structure par laquelle l'énoncé peut se former utilement... ne peut se faire qu'avec deux noms comme : /Zaydu-n'aḥūka/ (Zayd (est) ton frère) ou /Allāhu 'ilāhu-nā/ (Allah (est) notre Dieu), car le nom comme il peut être un thème peut être aussi un rhème, ou (peut se faire) avec un verbe

⁷⁹ Le terme 'anhu dans le texte arabe qui correspond au terme (thème) fut rajouté par l'éditeur du livre qui a opté pour ce choix qui ne se trouve que dans une des copies du manuscrit du livre. Or, dans les autres copies ce terme n'apparaît pas, ce qui correspond le mieux au sens global de la phrase car le muḥbar 'anhu (thème) y est. Par conséquent, la fin de la phrase sera : /li'adami l-muḥbar/, al-muḥbar sera donc un autre terme pour dire al-ḥabar (le rhème), cf. d'Ibn al-Ḥāḡib : 1982, I, p. 62.

⁸⁰ Ibn Ya'īs : s. d., I, p. 20.

et un nom comme : /Qāma Zaydu-n/ (Zayd [s'est] levé) ou /'Intalaqa Bakru-n/ (Bakr [est] parti), (dans ce cas) le verbe est le rhème ; le nom est le thème. Ceci ne peut se faire avec deux verbes parce que le verbe lui-même est un rhème et il ne serait utile que si tu l'attribuais à un thème. (Aussi) ceci ne peut se faire avec un verbe et une particule ni avec une particule et un nom parce que la particule vient pour un sens (existant) dans le nom ou le verbe, elle est (donc) comme une partie d'eux et une partie d'une chose (unité) ne peut former avec elle un énoncé].

Le verbe est donc un élément sémantiquement indépendant mais il n'est pas complet. Cette complétude sémantique ne se réalise qu'avec un autre élément qui doit faire entrer le verbe en relation de *'isnād*, laquelle lui confère un trait qui se traduit syntaxiquement par une dépendance du nom.

Quant à la particule, elle est sémantiquement dépendante et incomplète. Ces deux traits réunis ne lui permettent pas d'entrer en relation de *'isnād* avec aucun élément. Notons ici que la définition de la particule chez Ibn Ya^cīš est plus précise que celle de Sībawayhi.⁸¹ Ce dernier souligne que la particule « *vient pour un sens qui n'est ni un verbe ni un nom* ». ⁸² Chez Ibn Ya^cīš, ce sens se trouve dans le verbe ou dans le nom et la particule vient pour l'expliquer. Cette incomplétude sémantique et cette dépendance syntaxique font d'elle une partie du verbe ou du nom, d'où l'impossibilité d'entrer avec eux en relation du *'isnād* car la partie d'une entité ne peut pas former avec elle un énoncé.⁸³

⁸¹ Pour l'interprétation des propos de Sībawayhi par certains grammairiens tardifs, voir Hassan Hamzé : 2002, « fi l-qirā'at l-mantiqiyyat li-nuṣūṣ n-naḥw », pp. 577-579.

⁸² Sībawayhi : s. d., I, p. 12.

⁸³ Ibn Ya^cīš, I, p. 20.

2.3.1.2- ‘Iḥbār et ‘isnād, deux notions, deux niveaux d’analyse

Il semble que la notion du *‘isnād* telle qu’elle est présentée dans le *Kitāb* de Sībawayhi diffère de celle présentée par les philosophes pour qui elle prend sa source dans la philosophie d’Aristote, ce qui tranche peut-être en partie la question de l’influence de la philosophie grecque sur la réflexion grammaticale arabe.

Hassan Hamzé démêle dans son article intitulé « *‘awdat ‘ilā l-musnad wa l-musnad ‘ilayhi fī Kitāb Sībawayhi* » la confusion terminologique et conceptuelle qui régnait dans certains écrits à propos de ce sujet.

Les termes inventés ou mis pour une science ne peuvent rester éternellement propres à cette science sans que les autres sciences puissent l’emprunter. Ces emprunts peuvent être accompagnés par un changement sémantique du terme. D’un autre côté, on peut trouver dans deux sciences, voire plus, des concepts qui se rapprochent *a priori* mais restent distincts par rapport aux idées qu’ils indiquent dans chaque science.

Pour Hassan Hamzé le *‘isnād* dans la *TGA* est de cela, car le *‘isnād* dans la logique est une annexion entre le prédicat et le sujet, donc entre un principal et son annexe, ce n’est donc pas une relation d’équivalence ou de réciprocité. Or, cette relation du *‘isnād* n’est pas représentée de la même façon chez Sībawayhi ou al-Ḥalīl⁸⁴, car elle n’est pas la même. Le *musnad* et le *musnad ‘ilayhi* dans le *Kitāb* ne sont pas deux éléments énonciatifs mais deux éléments de la structure syntaxique qui sont liés par la rection.

⁸⁴ Al-Ḥalīl bin Ahmad al-Farāhīdī (mort 791), philologue arabe de génie, formé à al-Basra. Il fut le maître et l’interlocuteur privilégié de Sībawayhi. Il le cite des centaines de fois dans son *Kitāb*.

Dans le commentaire d'as-Sīrāfī⁸⁵ à propos de *'isnād* dans le *Kitāb*, Hassan Hamzé réfute le choix qu'as-Sīrāfī a jugé bon et satisfaisant en considérant que la meilleure signification du *musnad* est le (rhème) ou l'information, et celle du *musnad 'ilayhi* est le (thème), selon deux schèmes des phrases verbales et nominales :

1^{er} - un sujet et un verbe comme :

(8) (a) /qāma Zaydun/

Zayd s'est levé

(b) /yanṭaliqu^c Amrun/

^cAmr part

2^{ème} - un nom [*mubtada'* (inchoatif)] et un rhème comme :

(9) (a) /Zaydun qā'imun/

Zayd [est] debout

(b) /'inna^c Amran munṭaliquun/

Certes ^cAmr (est) partant

Les *musnad 'ilayhi(s)* seront donc le *sujet* et le *mubtada'* alors que les *musnad(s)* seront le *verbe* et le *ḥabar*. Ce choix, commente Hassan Hamzé, ne correspond pas à la conception de Sībawayhi, car ce dernier ne part pas dans son analyse de la théorie de l'information; de surcroît, la division binaire qu'il a choisie n'est pas basée sur la structure logique de la phrase mais sur sa structure syntaxique, par conséquent, les

⁸⁵ As-Sīrāfī abu Sa'īd al-Hasan bin 'abdillāh (mort 979), mufti hanafite et juge de Bagdad, un grand grammairien de renommé.

musnad(s) seront le *verbe* et le *nom-mubtada'* ; les *musnad 'ilayhi(s)* seront le *sujet* et le *rhème*. Cette analyse est basée sur la théorie de la rection qui confère au verbe et au *nom-mubtada'* le statut du recteur au sujet et au thème le statut du régi.

Cette confusion terminologique n'est pas restée uniquement dans la littérature grammaticale mais elle est présente dans les traités de logique, au point que les logiciens utilisaient les termes de *al-ma^cnā l-mawṣūf* (lit. le sens qualifié), *al-musnad 'ilayhi* (le prédicat), ou *muḥbar ^canhu* (lit. ce dont on parle) pour parler du sujet, ainsi que *al-ma^cnā l-musnad* (lit. le sens prédiqué), *al-ma^cnā l-ladī huwa ṣ-ṣifat* (lit. le sens qui est une qualification) ou *al-ḥabar* (lit l'information ou ce que l'on dit) pour parler du prédicat.⁸⁶

En réalité, la notion indéterminée du *ḥabar* est encore une fois le résultat d'une confusion de niveaux d'analyse. Les acceptions véhiculées de ce terme dans la *TGA* qui additionnent les niveaux logique, syntaxique, rhétorique, et énonciatif ont empêché de donner une définition précise du *ḥabar*, non pas parce que ce terme est difficile à cerner comme le laisse entendre at-Tahānawī,⁸⁷ mais parce qu'il est illogique et impossible de donner une seule et même définition à un terme utilisé par des sciences différentes ou, en l'occurrence, à plusieurs niveaux de l'analyse linguistique.

Selon at-Tahānawī, ce terme a deux acceptions chez Sībawayhi : la première est syntaxique ou fonctionnelle, elle concerne la deuxième partie de la phrase nominale, la

⁸⁶ Al-Fārābī : 1968, *al- 'Alfāz l-musta^cmalat fī l-manṭiq*, p. 58.

⁸⁷ At-Tahānawī : 1984, *Kaššāf 'isṭilāḥāt l-funūn*, I, p. 410.

première étant le *mubtada'* ; la deuxième est discursive, elle concerne un mode de discours que l'on peut traduire par l'*assertion*.⁸⁸

Ce qui nous intéresse dans cette recherche, c'est la première acception que nous traiterons plus en détails ultérieurement.

⁸⁸ Idem, I, p. 410.

2.4- La question de ‘i^crāb

Depuis le livre de Sībawayhi jusqu'à nos jours, la question de ‘i^crāb et ses marques occupe une place importante. Ce terme, qui signifie la bonne manière de s'exprimer, a une acception technique dans la *TGA* pour indiquer les variations des finales des mots qui subissent l'influence d'un recteur.⁸⁹

Le ‘i^crāb est en quelque sorte une opération mentale exigeant du locuteur une gymnastique linguistique pour faire passer son message et dans le même temps pour aider l'interlocuteur à se repérer pour décoder le message qui lui a été adressé. Cette relation entre le ‘i^crāb comme opération mentale et la validité du message mérite d'être étudiée, surtout avec l'arrivée des sciences cognitives.

L'importance du ‘i^crāb fait l'unanimité des grammairiens arabes qui y trouvent l'essence même de la langue au point de le qualifier de science. Az-Zamaḥṣarī, quant à lui, impose la bonne connaissance du ‘i^crāb pour pouvoir commenter le saint Coran.

Pour donner une idée brève de cette notion, nous allons la regarder sur deux niveaux différents, le niveau sémantique et le niveau syntaxique dans la *TGA*. Sur ces deux niveaux, la valeur du ‘i^crāb tient son importance de son rôle dans la construction de la phrase. La validité du message qu'un locuteur passe à son interlocuteur tient en grande partie du bon usage du ‘i^crāb.

⁸⁹ Cette question de recteur, nous la traiterons à la fin de la deuxième partie de ce travail.

2.4.1- Au niveau sémantique

La signification et l'information occupent une partie importante dans la théorie grammaticale arabe. Malgré cette importance, nous n'allons pas jusqu'à dire « *qu'elles fondent en grande partie la théorie grammaticale arabe* ». ⁹⁰ Par contre, il nous paraît important de signaler que cette notion est fortement conditionnée par l'interaction entre la fonction syntaxique et la théorie lexicale.

Dans les premiers siècles de l'établissement de la théorie, les disciples de l'école Koufite accusaient Sībawayhi de privilégier le sens à la structure, ou plus exactement, selon Ṭa'lab ⁹¹ : « *il a traité le discours des arabes du point de vue sémantique sans se soucier des termes (ou des éléments)* ». ⁹² Un point de vue qui n'est pas adopté par d'autres comme Ibn Ğinnī ⁹³ qui voit la légitimité de l'attitude de Sībawayhi en affirmant que « *l'étude de la langue et sa syntaxe est essentiellement l'étude sémantique* ». ⁹⁴ Un point de vue qui fait de la sémantique de la phrase le centre d'intérêt et le point de départ et d'arrivée pour toute analyse linguistique.

L'explication et l'analyse des phénomènes syntaxiques passent par la sémantique et le bon sens, ce qui établit un principe, voire un critère de grammaticalité ou d'agrammaticalité des phrases émises.

⁹⁰ Bohas G., Guillaume J.-P. et Kouloughli D. : 1989, pp. 260-282.

⁹¹ Ṭa'lab abū l-^cAbbās Ahmad bin Yahyā (mort 904), philologue grammairien. Il consacre une bonne partie à la collecte de la poésie.

⁹² Az-Zabīdī : 1973, *Ṭabaqāt an-naḥwīyīn wa -luġawīyīn*, 131.

⁹³ Ibn Ğinnī abū l-Faṭḥ ^cUṭmān (mort 1002), grammairien arabe d'origine byzantine, il fut l'élève d'Abū ^cAlī l-Fārisī et d'Ibn s-Sarrāġ. Il laissa une œuvre abondante en grammaire, phonologie et épistémologie de la grammaire.

⁹⁴ Ibn Ğinnī : 1652, *Al-Ḥaṣā'is*, I, p. 216.

Parmi ces principes fondés sur l'adéquation entre la logique du sens et la structure, il y a l'exemple si célèbre du *mubtada'*. Il est bien connu que les grammairiens arabes ont imposé la règle qui stipule qu'une phrase nominale standard ne peut commencer par un nom indéfini, car l'indéfini n'informe pas selon les termes d'Ibn ʿAqīl⁹⁵ et d'autres.⁹⁶

Les grammairiens arabes ont divisé les fonctions syntaxiques des termes en deux grandes catégories: les termes principaux dits *ʿumad* (lit. Les piliers) et les termes complémentaires dits *faḍlāt* (lit. Les restes). La distinction entre ces deux catégories se fait évidemment par les accents casuels, le nominatif marquant la première catégorie et l'accusatif la deuxième. Les textes qui vont dans ce sens sont nombreux et reprennent pratiquement les mêmes formules. Az-Zaḡḡāḡī,⁹⁷ par exemple, définit cette notion à travers son rôle fonctionnel, ainsi pour lui :

16 — والإعراب إنما دخل الكلام ليفرق بين الفاعل والمفعول به، والمالك والمملوك، والمضاف

إليه، وسائر ما يعتور الأسماء من المعاني.⁹⁸

[Le *ʿrāb* affecte les mots pour distinguer entre le sujet, le complément, le possesseur, le possédé, l'annexé et toute autre sorte de sens que les noms peuvent avoir].

⁹⁵ Ibn ʿAqīl ʿAbdullāh al-Hāšimī (mort 1367) au Caire. Grammairien et juriste, originaire de Syrie. Son commentaire d'al-ʿAlfiyyat est l'une des sources grammaticales importantes.

⁹⁶ Šarh l-ʿalfiyyat, I, p. 216.

⁹⁷ Az-Zaḡḡāḡī abū l-Qāsim ʿAbd r-Rahmān ibn Ishāq (mort 950), grammairien arabe d'origine iranienne, il fut le disciple d'azZaḡḡāḡ, d'où son sobriquet az-Zaḡḡāḡī. Il avait une certaine connaissance de la tradition logique et philosophique grecque.

⁹⁸ Az-Zaḡḡāḡī : 1984, *Al-Ġumal fī n-naḥw*, p. 260.

Cette définition à caractère logico-sémantique se trouve avec plus de détails chez Ibn Fāris⁹⁹. Celui-ci apporte en plus de la définition précédente, la distinction entre les modes d'expression :

17 – الإعراب هو الفرق بين المعاني المتكافئة في اللفظ، وبه يعرف الخبر الذي هو أصل

الكلام، ولولاه ما ميز فاعل من مفعول، ولا مضاف من منعت، ولا تعجب من استفهام.¹⁰⁰

[Le 'i^crāb est la distinction entre les sens équivalents au niveau de l'expression phonique, par [le 'i^crāb] se distingue l'information qui est la base de la phrase. Sans le 'i^crāb, le sujet ne se serait distingué du complément, ni l'annexé du qualifié, ni l'exclamation de l'interrogation].

Cette marque casuelle intervient donc à tous les niveaux de la langue (phonétique, sémantique, syntaxique et stylétique).

Cette quête de justification du sens par les variations des accents casuels trouve son application, au-delà des traités grammaticaux, notamment dans les exégèses du Coran, des discours du Prophète ou encore dans les commentaires grammaticaux des poèmes antéislamiques.¹⁰¹

2.4.2- Le 'i^crāb est une garantie grammaticale

Le principe de la construction grammaticale est le 'i^crāb car il garantit la validité de la phrase. Ce principe attributif consiste à doter les éléments constitutifs de la phrase

⁹⁹ Ibn Fāris abū l-Ḥasan bin Zakariyya (mort 1004), philologue et grammairien arabe d'origine iranienne. Il a passé une bonne partie de sa vie à Rayy (Iran) pour y enseigner.

¹⁰⁰ Ibn Fāris : 1977, *Aṣ-Ṣāhibī*, p. 76.

¹⁰¹ Les sources à citer sont ombreuses, voir par exemple Az-Zamaḥṣārī : 2002, *Tafsīr l-Kaššāf* ou Al-^Ukbūrī : 1989, *'Iṣrāb al-ḥadīth*.

par des accents désinentiels selon leur appartenance catégorielle. Il est possible de passer outre dans un seul cas si une confusion sémantique est impossible. Cette permission se manifeste aussi par les mouvements des positions ou encore l'ellipse de certains éléments constitutifs.

La relation entre les noms catégoriels des entités lexicales, (une fois mises en discours) et le 'īrāb par les accents désinentiels, tient à la fois aux traits absolus et aux traits relationnels de ces entités. Voila ce que dit as-Suyūfī :

18 — إنما وضع الإعراب في الأسماء ليزيل اللبس الحاصل فيها باعتبار المعاني المختلفة عليها،

ولذلك استغني عنه في الأفعال والحروف والمضمرات والإشارات والموصولات لأنها دالة على

معانيها بصيغها المختلفة، فلم يحتج إليه، ولما كان الفعل المضارع قد تعتوره معان مختلفة كالاسم

دخل فيه الإعراب ليزيل اللبس عند اعتوارها، ومنه رفع الفاعل ونصب المفعول فإن ذلك لخوف

اللبس منهما لو استويا في الرفع أو في النصب.¹⁰²

[Le 'īrāb fut établi pour les noms afin d'éviter la confusion qu'ils peuvent créer, car ils sont polysémiques, c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de 'īrāb dans les verbes, les particules, les pronoms, les démonstratifs ou les relatifs, parce que leurs morphologies indiquent leurs sens. Et puisque le verbe inaccompli peut être polysémique comme le nom, le 'īrāb y intervient pour les distinguer. De cette sorte il y a aussi le nominatif pour l'actant et l'accusatif pour le patient pour éviter la confusion s'ils acceptent tous les deux le nominatif ou l'accusatif].

¹⁰² As-Suyūfī : 1987, *Al-Muzhir*, I, p. 327.

2.4.3- 'I'rāb et ordre des mots

Il faut préciser d'entrée que le terme de *rutbat*, utilisé par les grammairiens arabes et repris par certains linguistes pour indiquer l'emplacement d'un terme dans la phrase, n'est pas l'équivalent de *position* dans le sens précisé par la théorie des positions, il serait plutôt l'équivalent de *place*. Cette précision a pour but d'expliquer le rôle du 'i'rāb dans l'ordonnance des éléments constitutifs de la phrase.

Les grammairiens arabes ont observé la relation entre le phénomène du 'i'rāb et les configurations possibles de l'ordre des mots. Ces configurations étaient considérées comme une marque de flexibilité due au 'i'rāb pour échapper à la rigidité de la langue, d'où le nom de 'ittisā' (lit. élargissement) qui signifie probablement l'expansion et la liberté à la fois. Az-Zaġġāgī précise les points autour desquels s'articulent les arguments avancés par la TGA pour expliquer la présence du 'i'rāb :

19 — إن الأسماء لما كانت تعتورها المعاني، فتكون فاعلة ومفعولة ومضافة ومضافا إليها، ولم

تكن في صورها وأبنيبتها أدلة على هذه المعاني جعلت حركات الإعراب فيها تنبئ عن هذه

المعاني، فقالوا: "ضرب زيد عمرا" فدلوا برفع زيد على أن الفعل له وينصب عمرو أن الفعل

واقع به، وكذلك سائر المعاني... ليتسعوا في كلامهم، ويقدموا الفاعل إذا أرادوا ذلك أو المفعول

عند الحاجة إلى تقديمه، وتكون الحركات دالة على المعاني.¹⁰³

[Comme les noms peuvent avoir plusieurs sens tels que le fait d'être actant, patient, annexés, et comme ils ne peuvent indiquer par leurs formes (morphologiques) ces sens, les accents casuels y sont pour

¹⁰³ Az-Zaġġāgī : 1960, *Al-'Idāh fi 'ilal n-naḥw*, pp. 69-70.

indiquer ces sens, ils (les arabes) ont dit : /ḍaraba Zaydun °Amran/ (Zayd a frappé °Amr). Ainsi en mettant Zayd au nominatif, ils ont indiqué que c'est lui qui a fait ; en mettant °Amr à l'accusatif, que c'est lui qui a subi, ainsi vont tous les sens [...] pour qu'ils aient plus de liberté dans leur discours en postposant le sujet par rapport au verbe s'ils le veulent et comme le complément si nécessaire, dans ce cas, ce sont les accents casuels qui indiquent les sens].

Nous terminons cet exposé par un texte assez long d'Ibn Ya'īṣ qui résume assez bien le point de vue des grammairiens sur cette question, notamment en ce qui concerne la relation entre le 'rāb et le système des positions. Il se dégage de ce texte que le système des positions se substitue à celui de 'icrab, quand celui-ci n'opère plus pour des raisons notamment morphologiques liées aux structures internes des constituants de l'énoncé (le nom propre Mūsā par exemple). Pour lui :

20 – الإعراب الإبانة عن المعاني باختلاف أواخر الكلام لتعاقب العوامل في أولها، ألا ترى أنك لو قلت : ضرب زيدٌ عمرٌ وبالسكون من غير إعراب لم يعلم الفاعل من المفعول، ولو اقتصر في البيان على حفظ الرتبة فيعلم الفاعل بتقدمه والمفعول بتأخره لضاق المذهب، ولم يوجد من الاتساع بالتقديم والتأخير ما يوجد بوجود الإعراب، ألا ترى أنك تقول : ضرب زيدٌ عمرًا، ... فيعلم الفاعل برفعه والمفعول بنصبه سواء تقدم أو تأخر، فإن قيل : فأنت تقول : ... أكرم عيسى موسى، وتقتصر في البيان على المرتبة؟ قيل : هذا شيء قادت إليه الضرورة لتعذر ظهور الإعراب فيهما، ولو ظهر الإعراب فيهما أو في أحدهما، أو وجدت قرينة معنوية أو لفظية جاز الاتساع بالتقديم والتأخير نحو ضرب عيسى زيدًا، فظهر الرفع في زيد عرفك أن عيسى مفعول، ولو لم يظهر فيه الإعراب، وكذلك لو قيل : أكل كمثل عيسى جاز تقديم المفعول لظهور

المعنى، لسبق خاطر إلى أن الكثرى مأكول، ... فحينئذ يجوز التقديم والتأخير في ذلك كله

لظهور المعنى بالقرائن.¹⁰⁴

[Le 'i'rāb est l'expression des sens par le changement des finales des mots à cause de la succession de recteurs avant eux, ne vois-tu pas que si tu disais : /ḍarab Zayd °Amr/ (frapper Zayd °Amr), sans le 'i'rāb le sujet ne se distinguerait du complément, et si le mode d'expression se limitait au seul critère des places conservées en distinguant le sujet par sa place antéposée et le complément par sa place postposée, la langue serait restreinte, et la liberté avec l'antéposition et la postposition n'est équivalente à celle avec le 'i'rāb, ne vois-tu pas que tu dis : /ḍaraba Zaydun °Amran/ (Zayd a frappé °Amr), le sujet se reconnaîtra par le nominatif, le complément par l'accusatif, qu'il y'ait un postposition ou antéposition. Si on dit : mais tu dis : ... /°akrama °Īsā Mūsā/ (°Īsā fut généreux avec Mūsā) et tu te limites à l'ordre des éléments pour l'expression ? On [leur] dit : c'est une chose obligatoire à cause de l'impossibilité de faire apparaître les accents casuels sur les noms [en question], et si le 'i'rāb apparaît dans l'un d'eux ou si nous avons une indication morphologique ou sémantique nous pourrons avoir la liberté de postposition ou d'antéposition comme : /ḍaraba °Īsā Zaydun/, l'apparition du nominatif sur Zayd t'a indiqué que °Īsā est un COD même s'il n'a pas d'accent casuel. Ainsi pour : /°akala kummatrā °Īsā/ (°Īsā a mangé une poire), il était possible d'antéposer le COD grâce au sens, car nous savons que c'est le kummatrā qui est mangeable, ... dans tous ces cas la possibilité d'antéposition et de postposition est réel grâce aux indications].

¹⁰⁴ Ibn Ya'īš, I, p. 72.

Cette présentation concentrée a évidemment fait l'impasse sur beaucoup de points essentiels dans la pensée grammaticale arabe, mais ce qui va être traité dans la deuxième partie complétera en partie ce manque.

Toutefois, les points qui ont été évoqués dans cette présentation représentent les grands chapitres dans les sources anciennes. Une mise en garde tout de même, les questions traitées sont celles qui relèvent plutôt de la syntaxe qui est l'objet de ce travail. Les questions qui relèvent d'autres niveaux ne seront traitées que d'une manière brève ou accidentelle.

3- La position dans la linguistique moderne

L'héritage grammatical et philosophique a fondé en grande partie la linguistique occidentale moderne. La construction d'une théorie linguistique ne peut, en aucun cas, faire l'impasse sur ce qui a été fait auparavant. C'est évidemment l'une des caractéristiques de la science. La linguistique se veut une science dans toute les dimensions de ce terme, il va donc de la validité de cette science de s'appuyer en partie sur ce qui a été érigé par les philosophes, grammairiens, philologues et essayistes.

Dans la présentation de certaines théories linguistiques modernes, nous allons tenter de suivre la logique qui a guidé la présentation des deux premiers chapitres. En quelque sorte, ce qui va suivre prétend compléter ces deux chapitres, en montrant une certaine continuité de la pensée linguistique, toujours à travers la question de l'ordre des mots et l'organisation des éléments de la langue.

La part de l'extralinguistique, comme nous le verrons, diminuera largement avec les nouvelles considérations de la langue, notamment avec celle qui fait de la langue un entité ayant ses propres lois, donc sa propre organisation, en la devant qu'au système de la langue.

Partir de l'indépendance de la langue, en tant que système, pour arriver à considérer la langue comme un ensemble d'adéquations mathématiques, toutes les théories linguistiques ont, à un moment ou à un autre, tenté d'analyser les phénomènes de la langue, en particulier, ceux qui relèvent de la structure phrastique, énonciative ou

textuelle. Autrement dit, analyser le système syntaxique d'une langue pour répondre aux questions éternelles : pourquoi et comment ?

Nous ne pouvons bien évidemment pas présenter toutes les théories linguistiques, mais le choix que nous avons effectué va dans le sens de ce travail : nous essayons de démontrer que l'aboutissement à une théorie positionnelle est une chose obligatoire, à bien regarder toutes les tentatives qui ont précédé, pour expliquer la notion de position et la valeur linguistique et empirique d'une telle notion.

La grammaire comparative a ouvert la voix aux théories linguistiques modernes pour une nouvelle considération de la langue. Le premier courant ayant profité de ces études philologiques a été le courant typologiste. Il a cherché, au-delà des comparaisons, les points communs entre les langues étudiées. Dès lors, la question des positions dans un ordre donné a capté l'attention et a fait l'objet de nombreuses recherches.

3.1- La typologie des langues et l'ordre des mots

La question de l'ordre des mots constitue la matrice des études typologiques. Bien que la typologie ne traite pas de la théorie des positions proprement dite, elle reste tout de même le « pont » emprunté par celle-ci pour arriver aux écoles de la linguistique moderne. Ce passage ne s'est pas fait par hasard, surtout quand nous regardons les travaux des typologistes depuis leur origine.

La véritable contribution des typologistes a été de mettre en avant la question de l'ordonnance des éléments constitutifs des phrases basiques. Cette idée de chercher des universaux à travers l'ordre des mots, et par conséquent les positions des constituants selon leurs fonctions a connu plusieurs phases.

Dans les chapitres suivants, nous tâcherons de retracer le chemin que la question de l'ordre des mots a emprunté, sans toutefois faire l'épistémologie de cette notion en détails.

Notre exploration commencera par les travaux des philologues, puis nous enchaînerons par les études typologiques et notamment celles de Greenberg. Les travaux des structuralistes et ceux des générativistes achèveront ce chapitre qui se veut une présentation générale de la question des positions.

3.1.1- De la philologie à la typologie, Schlegel comme exemple

La question d'une typologie des langues a son origine dans les développements de la linguistique comparée au début du 19^e siècle. En effet, la découverte du sanskrit

(langue indienne ancienne) et sa comparaison avec des langues européennes anciennes (grec, latin) et modernes ont amené à une classification génétique des langues, dont l'objectif était d'établir des relations de parenté entre langues dans une perspective diachronique.

Dans le cadre de ces recherches historiques s'est posée aussi la question d'une classification des langues selon leurs caractéristiques considérées comme principales. En 1818, August Wilhelm von Schlegel a proposé de distinguer trois classes de langues : les langues sans aucune structure grammaticale, les langues qui utilisent des affixes et les langues flexionnelles (on appelle isolantes les premières et agglutinantes les secondes). Un quatrième type a été ajouté depuis, dit incorporant.

Bien que la typologie fondée par Schlegel s'inscrive dans la perspective historique qui était celle de la linguistique comparée au début du 19^e siècle, elle marque tout de même un changement dans la méthodologie de classification des langues. L'idée sous-jacente était qu'au fil de leur développement, les langues changent de type, du type isolant par exemple au type agglutinant et du type agglutinant au type flexionnel qui est considéré comme le plus élaboré et représenté essentiellement par les langues indo-européennes anciennes (sanskrit, grec, latin).

Une première remarque peut être formulée à l'égard de la typologie des langues proposée par Schlegel, elle ne distingue pas l'analyse synchronique, qui caractérise les études typologiques, de la question des parentés diachroniques entre langues.

En outre, cette typologie se base sur l'analyse de la structure des mots complexes. Elle est donc d'ordre morphologique et ne prend pas en considération la

structure des phrases ou les modes de symbolisation de relations sémantiques. Cette vision démontre bien les limites de la typologie de Schlegel.

La caractérisation de types morphologiques est une chose. La catégorisation des langues selon ces types en est une autre. Une langue ne relève pas nécessairement d'un seul type. Ainsi, en français, il y a des restes de flexion (plus pour le verbe que pour le substantif), mais l'érosion des cas depuis le latin et le développement de règles concernant l'ordre des mots et aussi d'un système varié de prépositions correspond à un changement typologique en cours, mais partiel, du type flexionnel au type isolant.¹⁰⁵

La même remarque peut, toutes proportions gardées, s'appliquer aux dialectes dérivés de l'arabe, lesquels marquent un basculement du système flexionnel au système à ordre. Ce basculement n'est pas sans conséquence sur les autres niveaux de la langue : au niveau phonologique par exemple, l'arabe dialectal accepte maintenant l'entame des mots par une voyelle zéro ou nulle appelée *sukūn* alors que le système de l'arabe classique ne l'acceptait pas. Les exemples sur d'autres niveaux de la langue sont nombreux mais comme ils ne font pas partie de l'objectif de cette thèse.¹⁰⁶

Malgré la limite des travaux de Schlegel, ils tiennent leur importance du fait d'avoir évoqué la possibilité de voir dans les systèmes des langues des éléments, aussi primitifs soient-ils, mais qui peuvent constituer une étude typologique. D'un autre côté, les particularités des langues ne doivent pas être exclues de telles études. Or, une langue, quels que soient les traits qu'elle partage avec une autre ou la particularité de ses

¹⁰⁵ Benveniste E. : 1992, I, pp. 99-118.

¹⁰⁶ Le sujet a été traité à propos du dialecte tunisien dans la thèse de Chokri A. : 1988, p. 247.

systemes syntaxique, morphologique ou phonologique, peut fournir une matiere à étudier.

3.1.2- Les universaux et la typologie des langues

En dehors des études historiques, la comparaison de plusieurs langues du point de vue de certaines caractéristiques, telles que leurs systemes phonologiques, morphologiques, syntaxiques et l'ordre de leurs éléments, peut s'effectuer selon deux modes. Nous pouvons, soit essayer de montrer en quoi une langue donnée est comme certaines autres, c'est la démarche typologique classiquement illustrée par la recherche de types morphologiques et notamment dans les études philologiques, soit essayer de montrer en quoi une langue est comme toutes les autres, dans ce cas on tente d'établir des universaux.

Cette dernière stratégie a été évoquée pour la première fois au début du 20^{ème} siècle par les *German Scholars* et formalisée, développée et illustrée par le linguiste américain J.H. Greenberg depuis son article fondateur de 1963, mais aussi par les travaux de Lehmann et de Vennemann.¹⁰⁷

La définition première que l'on peut donner aux universaux linguistiques, en prenant en compte les paramètres affichés par les précurseurs en la matière est la suivante: les universaux sont des assertions concernant l'ensemble des langues naturelles et impliquant des hypothèses sur les propriétés universelles du langage humain.

¹⁰⁷ Hawkins J. A. : 1983, p. 2.

Le point de départ pour de telles études est d'établir des critères linguistiques sur lesquelles les langues en question seront organisées et catégorisées. L'ordre des éléments dans une phrase de type donné (verbal, nominal, etc.) est l'un de ces critères.

À partir de ses travaux sur une quarantaine de langues, Greenberg distingue quatre types d'universaux :

	inconditionnels	implicationnels
absolus	Type A	Type C
statistiques	Type B	Type D

Les universaux du type A sont des principes affirmatifs de forme telles que :

« Toutes les langues ont la propriété X ».

Par exemple : « toutes les langues distinguent les voyelles et les consonnes », ou « toutes les langues ont des questions auxquelles on répond par oui ou par non ».

Quant aux universaux du type B, ils ont la forme :

« Presque toutes les langues ont la propriété X »

Par exemple : « 99% de toutes les langues ont au moins deux voyelles distinctes ». À la place du terme *statistique*, on parle souvent dans ce cas de *tendance*. Malgré l'apparence de ce principe, ces quasi-généralisations sont aussi fiables que les précédentes dans la mesure où des déviations radicales par rapport à une distribution purement aléatoire présupposent l'existence d'un facteur déterminant à découvrir.

Les universaux de type C ont la forme suivante :

**« Pour toute langue, si une langue a la propriété P, elle a aussi
la propriété Q »**

On détermine par là une relation universellement valide entre P et Q, ce qui ne veut pas dire que toutes les langues ont P, ni que toutes ont Q, mais seulement : si une langue a P, elle doit aussi avoir Q. La présence de Q peut alors être prédite à partir de la présence de P.

Un autre universel du même type est :

**« Si une langue a comme ordre des mots fondamental VSO, alors elle aura
des prépositions »**

Pour qu'il soit valide, il suffit que l'on ne puisse produire de contre-exemple, caractéristique qu'aurait une langue avec l'ordre VSO mais avec des postpositions.

Enfin, les universaux de type D sont de même forme, mais leur validité n'est plus absolue ; ils constituent de simples tendances portant sur les relations de co-occurrence entre deux propriétés, P et Q. Ainsi :

**« Si une langue a comme ordre des mots fondamental SOV, alors elle aura
probablement des postpositions »**

Mais le persan, par exemple, est SOV avec des prépositions.

Encore plus intéressant, dans certains cas, les universaux implicationnels peuvent être produits en chaîne. Exemple :

« Si une langue a P, elle a aussi Q » et « si une langue a Q, elle a aussi R »

P implique donc Q qui implique à son tour R . Dans ce cas R est à considérer comme la propriété la plus fondamentale des trois, et nous avons donc la représentation suivante :

$$R > Q > P$$

où « > » se lit « plus central que », « moins conditionné que », « plus fréquent que ».

Nous avons par exemple une telle hiérarchie entre :

$$/VSO/ > /Prep N/ > /N Adj/$$

quand une suite de propriétés est telle qu'une propriété précédente peut apparaître sans les propriétés qui suivent, mais non l'inverse.

La question de la typologie des langues est liée à la question des universaux, et toutes deux soulèvent deux autres questions : quels sont les traits communs à toutes les langues du monde ? et comment les langues se différencient-elles les unes des autres ?

3.1.3- De quoi a-t-on besoin pour décrire et expliquer l'ordre des mots ?

À la lumière des considérations évoquées précédemment, la première question que nous devons nous poser est la suivante : quels sont *les ordres des mots* minimaux et avec moins d'occurrences, choisis dans des langues, mathématiquement parlant ? C'est-à-dire nous devons essayer de définir les ordres et seulement les ordres des mots certifiés qui peuvent être observés. Nous devons alors nous poser une question plus précise : Pourquoi choisir telle occurrence et pas telle autre ?

Greenberg répond à la première question en se fondant sur les prétendus *universaux implicationnels*. On procède généralement à une sélection de catégories d'ordres de mots (par exemple, S ou VP) qui peuvent être prévues pour une correspondance d'occurrences avec certains ordres des mots dans une autre catégorie (par exemple, NP ou PP). Puis elles doivent avoir une forme logique telle que :

« Si une langue a un certain ordre des mots P, donc elle devra avoir l'ordre des mots Q »

Par exemple, si une langue a VSO, donc elle a aussi Prep + NP (plutôt que NP + Postp). Greenberg¹⁰⁸ n'a pas été principalement concerné par la deuxième question, quoiqu'il reconnaisse la force explicative de la distinction traditionnelle *modificateur-modifié* comme une généralisation significative dans les grammaires des langues du monde.

Les travaux de Lehmann, Vennemann et d'autres se sont basés sur les déclarations descriptives de Greenberg en raffinant l'explication de la distinction *modificateur-modifiée*.

D'autres faits, (comme la fréquence des langues par exemple), qui ont reçu jusqu'ici une attention indirecte, doivent être décrits dans le domaine de la variation des langues. Parmi les types d'ordres des mots attestés, il y a de très nombreuses quantités de langues différentes. Quelques types de co-occurrences sont très fréquents (par exemple, le type japonais), d'autres le sont légèrement moins, pour certains, ils le sont considérablement moins. Quant au reste, ils ne comptent parfois qu'une langue ou deux.

¹⁰⁸ Les travaux de Greenberg en question sont ceux de 1966.

Cette constatation suscite une question importante : quelles sont les fréquences relatives de langues par rapport aux types d'ordre des mots certifiés ? Puis comment les types d'ordres des mots attestés justifient la variation des fréquences ?

Les régularités distributionnelles fourniront une source importante de données et de théorisation pour répondre à ces questions. Des travaux tels que ceux de Hawkins ont proposé des explications qui impliquent intrinsèquement un développement, plutôt que de chercher les causes absolues.

3.1.4- Les ordres attestés

Prenons la position du verbe par rapport au sujet et à l'objet. Trois ordres communs sont trouvés : SOV, SVO et VSO, comme dans le japonais, l'anglais, et le welsh¹⁰⁹ respectivement. Les ordres VOS et OVS, comme par exemple le malgache et l'hixkaryana¹¹⁰, sont aussi trouvés, quoique dans relativement peu de langues. Quant à l'ordre OSV, il est le plus rare de tous les autres ordres. Ces ordres sont représentés dans le schéma qui suit avec quelques langues correspondantes à chaque ordre :

- SVO, ex. français, chinois, anglais, finnois, swahili.
- SOV, ex. japonais, hindi/ourdou, turc, coréen.
- VSO, ex. arabe classique, samoan, gallois.
- VOS, ex. malgache.

¹⁰⁹ Une langue indo-européenne ; celtique ; britannique. Voir Hawkins J. A. : 1983, *Word order universals*, p. 341.

¹¹⁰ Une langue caribe du Brésil.

– OVS, ex. hixkaryana.

– OSV, ex. kabardien.¹¹¹

Une telle variabilité s'étend à d'autres ordres des mots aussi. Le nom « N » peut précéder ou suivre d'autres constituants tels que l'adjectif « Adj », le génitif « Gen », la proposition relative « Rel », etc. Les prépositions « Prep » dans certaines langues correspondent aux post-positions « Posp » dans d'autres.

L'intuition qui émerge des recherches typologiques est la suivante : les langues ont tendance à placer les éléments modificateurs successivement avant ou successivement après les éléments modifiés ou en tête de la phrase.

Ainsi, une langue comme le japonais qui place le complément d'objet direct « COD » avant le verbe, placera typiquement le génitif, l'adjectif et la proposition relative avant le nom modifié. Au contraire, prenons une langue comme le Samoan, dans laquelle le verbe précède le COD et le génitif, l'adjectif et la proposition relative suivent le nom modifié.

Ce principe de mettre en rapport les éléments modificateurs et les éléments modifiés et d'en faire des séries, a été d'une aide inestimable dans la conception des modèles d'ordre des mots à travers les langues étudiées.

L'intuition de base a été progressivement affinée jusqu'aux travaux récents de Greenberg, Lehmann, Vennemann et de Hawkins.

¹¹¹ Langue du nord du Caucase.

Un des buts de cette présentation est de vérifier l'exactitude du principe de faire des séries de critères en mettant en rapport le nom et ses modificateurs pour une étude typologique. Or, il y a des langues OV qui diffèrent du japonais en ayant l'ordre « N Adj » au lieu de « Adj N » ou « N Rel » au lieu de « Rel N », ou tous les deux¹¹². D'autre part, il y a des nombreuses langues VO avec « Adj N » plutôt que « N Adj » (l'anglais par exemple), où les structures internes sont des post-positions plutôt que des prépositions.

Il est donc important de voir que les ordres supposés stables et applicables sans restriction ne le sont que relativement ou qu'à une petite échelle. Cette constatation, Hawkins la formule avec une critique assez claire pour ces méthodes adoptées dans les études typologiques et notamment en ce qui concerne la question de l'ordre des mots :

*« As i see it, the central descriptive task in this area is to be able to define the discrepancy between the mathematically possible and the actually attested word order combinations across languages ».*¹¹³

La typologie n'est donc pas un travail qui consiste forcément à ramener toutes les langues à des types strictement cadrés, mais à présenter les langues comme des systèmes différents qui se recourent de temps à autre. La typologie reconnaît cette démarche et nous voyons des études publiées récemment allant dans ce sens.

¹¹² À ce sujet cf. Hawkins J. A. 1983 : p. 2 et Harris A. C. et Campbell L. 1995 : pp. 196-198.

¹¹³ Hawkins J. A. : 1983, p. 3.

3.1.5- Les Théories de Grammaire Universelle

Les déclarations implicationnelles de co-occurrence des ordres des mots de Greenberg sont mentionnées ici comme *universelles*, selon une pratique communément admise dans ce domaine. Mais cette universalité des déclarations est vue d'une autre manière dans deux traditions principales de la recherche sur la grammaire universelle : d'abord, « la théorie associée à la grammaire générative », ensuite, celle de « la grammaire universelle typologique ».

3.1.5.1- La théorie associée à la grammaire générative

Le but premier de l'analyse linguistique, préconisée dans Chomsky (1965) et les publications subséquentes, est d'extraire des universaux formels et substantiels de langue par une étude approfondie de langues simples, comme l'anglais, en développant ainsi une grammaire universelle. Cette grammaire universelle définit à son tour la notion de la *langue humaine possible*.¹¹⁴ Plus précisément, Chomsky définit les *universaux formels* comme ceux ayant un rapport à la forme des grammaires de toutes les langues (les composants divers, les types de règle, les principes d'interaction de règle, etc.) ; les *universaux substantiels* comme ceux ayant un rapport au contenu de règles, (par exemple, les catégories syntaxiques ou les caractéristiques phonologiques distinctives auxquelles se réfèrent les règles).

L'approche générative est fondée sur le principe qui stipule qu'en découvrant les propriétés formelles et substantielles basiques d'une grammaire de n'importe quelle langue, nous découvrirons les universaux du langage en général. Les universaux sont

¹¹⁴ Chomsky N. : 1967, pp. 27-30.

les propriétés qui sont partagées par toutes les langues et ils sont donc extractibles de n'importe quelle langue.

En définissant les universaux aussi précisément que possible, nous pourrions distinguer les langues humaines possibles dont les grammaires incorporent les universaux des autres dont les grammaires ne le font pas. La grammaire universelle ainsi définie fournit alors un modèle général et des outils descriptifs qui peuvent être appliqués à l'analyse de n'importe quelle langue en général.¹¹⁵

Chomsky soutient que les universaux sont les conséquences directes de certaines propriétés innées chez le sujet parlant. C'est sur cette base de propriétés que l'enfant commence à construire une grammaire d'énonciations dans son environnement linguistique. Or, Chomsky fait une distinction stricte entre les propriétés innées de la faculté linguistique, pour laquelle l'analyse grammaticale approfondie fournit des évidences, et les principes psycholinguistiques tirés des observations de l'utilisation de langue, impliquant la mémoire, la complexité, les difficultés de traitement, qui sont assignées à une théorie de performance plutôt que de compétence.

3.1.5.2- La grammaire typologique universelle

La grammaire universelle typologique, qui est associée aux noms de Greenberg, Keenan, Comrie, Thompson et d'autres, utilise une autre méthode¹¹⁶. La grammaire

¹¹⁵ A la suite de Travis (1984, 1987) et d'autres travaux basés sur la théorie du Gouvernement et du liage, certains considèrent que la notion intuitive d'ordre des mots correspond plutôt à la structure profonde. Ce point est important à retenir car autour de lui s'articule une bonne partie de la critique des typologistes à l'égard des propositions des générativistes. Voir Holmberg A. dans Guron J. et Pollock J.Y. : 1991, p. 48.

¹¹⁶ Par exemple, Comrie B. : 1981, *Language universals and linguistic typology*.

universelle typologique est explicitement conçue pour accommoder considérablement la variation observée entre des langues.

Bien qu'elle ne nie pas l'existence de propriétés communes à toutes les langues (appelé universaux absolus), elle se focalise principalement sur la recherche de régularités qui varient d'une langue à l'autre, et sur les contraintes et les principes qui sont à la base de cette variation. Une langue humaine possible est celle dont les propriétés correspondent aux paramètres permis par les variations qui définissent les universaux du langage ; une langue impossible est celle dont les propriétés ne correspondent pas. Les classifications des langues faites en terme de propriétés ou de groupes de propriétés dans les traités définissant les variations sont alors mentionnées comme *des typologies*. Tel que Keenan le précise :

*« Les Universaux sont les caractéristiques de régularités dont les langues peuvent différer l'une de l'autre. Les structures qui diffèrent l'une de l'autre ... sont parmi les premières choses à étudier ».*¹¹⁷

La théorie de Keenan de grammaire universelle inclut un inventaire de principes syntaxiques et sémantiques sur lesquels les grammaires des langues individuelles doivent être construites, une description définissant les modèles attestés et les modèles non attestés à travers les variations des langues et les principes explicatifs divers de variations des langues. Ce dernier point inclut le principe fonctionnel, le principe de variantes logiques, la conservation de structures logiques et le principe de dissonance sémantique et propose des explications sémantiques des variations à travers les langues en question.

¹¹⁷ Keenan, E. L. : 1978, *Language variation and the logical structure of universal grammar*, p. 90.

L'avantage de cette approche se trouve dans son attention sérieuse aux langues diverses et dans sa formulation de la description typologique couvrant les propriétés syntaxiques et sémantiques principales des langues. Elle peut aussi comprendre d'autres considérations explicatives par rapport à cette variation : pragmatique, sémantique et psycholinguistique. Par exemple, en plus des explications sémantiques de Keenan, Comrie donne quelques explications pragmatiques plausibles de plusieurs universaux.

On peut considérer l'approche typologique comme une construction basée sur la tradition descriptive de langues établie par des grammairiens traditionnels, par des linguistes et par des anthropologues. Cette tradition a abouti aux descriptions souvent excellentes de beaucoup de langues.

3.1.5.3- Confrontation des deux approches

Comrie adresse à l'approche générative une critique qui se trouve à divers degrés dans le travail de la plupart des typologistes. Il soutient que l'on ne peut pas définir la notion de *langue humaine possible* sur la base d'une étude de langues simples. Or, plusieurs universaux démontrent les variations des langues dans leurs grammaires de façons souvent radicales. Si l'on doit définir une *langue humaine possible*, il faut donc examiner les modèles de variation à travers les langues et définir leurs limites, puis chercher les régularités sous-jacentes et leurs explications pour distinguer celles qui sont attestées de celles qui ne le sont pas.

Comrie critique aussi le postulat exclusif de l'innéité comme une explication des universaux de la langue. S'appuyer sur les propriétés de l'innéité humaine, pour laquelle la seule évidence est l'aspect putatif, nous fera courir le risque de la rotondité.¹¹⁸

On peut admettre empiriquement l'aspect putatif des universaux, mais comme il n'y a aucune certitude concernant la faculté langagière innée, l'explication ne peut être soumise à aucune sorte d'expérimentation. Par contre, les explications typologiques des universaux de la langue font typiquement appel aux principes indépendants établis par la grammaire et par l'appareil cognitif et percepteur humain et sont donc empiriquement vérifiables.¹¹⁹

Cependant, cette question de l'explication suprême des universaux de la langue peut être plus méthodologique que substantive. Les typologistes ne peuvent pas raisonnablement nier l'innéité de quelques aspects de la langue et son acquisition, mais ils préfèrent simplement examiner et expliquer ces universaux d'une autre façon. Une étude typologique qui ne prend pas du tout ce point en compte manquerait de sérieux. L'innéité est un résidu et peut être invoquée quand d'autres principes explicatifs, plus aisément observables, échouent.

Quant à la théorie de la grammaire typologique universelle, deux points peuvent être discutés :

- Premièrement, il y a eu un changement défini d'accent dans plus de grammaire générative récent vers une approche dans laquelle la théorie

¹¹⁸ Comrie B. : 1981, p. 76.

¹¹⁹ Cette critique à l'égard de l'innéité dans la théorie générative, d'autres linguistes que les typologistes la formulent.

définit des paramètres sur la variation, c'est-à-dire des grammaires possibles et impossibles (Chomsky 1981 par exemple). Un des exemples est la théorie de X-barre qui démontre la co-occurrence ou pas des règles de structure syntagmatique qu'une grammaire peut avoir. Le typologue pourrait objecter que les définitions de variation sont toujours tirées de l'anglais et qu'il n'y avait jamais aucune tentative systématique de les vérifier à travers d'autres langues, pour justifier la théorie de X-barre comme un composant de n'importe quelle grammaire universelle. Néanmoins, il y a un intérêt croissant dans la variation de langue dans la littérature générative et une recherche croissante d'appliquer les principes génératifs à d'autres langues que l'anglais.¹²⁰

- Deuxièmement, les générativistes pourraient réfuter la critique de Comrie, car comme la plupart des typologues, il ne se pose pas les mêmes questions théoriques que se posent les grammairiens générativistes, les questions concernant les propriétés formelles des grammaires, la complexité des règles, le rôle d'exécution, c'est-à-dire la performance par rapport à la compétence, l'interaction entre les règles et entre les composants, etc.

En ce qui concerne la question des positions, nous nous appuyerons sur les deux méthodes entre autres pour arriver à une explication plausible autant que possible,

¹²⁰ Plusieurs thèses sur l'arabe ont d'ailleurs été soutenues aux États Unis, certaines sous la direction de Chomsky lui-même, dans ce domaine, cf. al-Wa'er M. par exemple.

sachant que des auteurs tels que Hawkins ont essayé de concilier ces deux méthodes par une sorte de transfert et croisement de notions.¹²¹

3.1.6- Catégories ou fonctions ?

Jusqu'ici, les symboles V, S, O, Adj., etc. ont été admis comme universels sans trop se préoccuper de leur nature. Or, beaucoup de critiques ont été adressées à la typologie qui ne fait pas de distinction entre les notions syntaxiques, sémantiques, logiques, ou morphologiques.

Parler de catégories ce n'est pas parler de fonctions, à quel niveau donc se situent les symboles V, S, O, etc. ? Dans les écrits de Greenberg sur les universaux de la grammaire, V, S, O sont les symboles des catégories grammaticales dégagées de façon empirique de l'analyse des structures de surface des langues étudiées. Mais, quel que soit le nombre de langues étudiées, l'existence de ces catégories ne peut pas être une vérité absolue applicable au reste des langues. Saussure notait déjà que :

*« (...) la distinction des mots en substances, verbes, adjectifs, etc., n'est pas une réalité linguistique indéniable. » et que « la linguistique travaille sans cesse sur des concepts forgés par les grammairiens, et dont on ne sait s'il correspondent réellement à des facteurs constitutifs du système de la langue ».*¹²²

Bloomfield proposera plus tard un dépassement théorique de ces catégories :

« Other features, such as noun-like and verb-like for class, categories of number, person, case and tense, or grammatical positions of actor,

¹²¹ Hawkins J. A. : 1983, p. 9.

¹²² Saussure F. : 1995, *Cours de linguistique générale*, p. 153.

verbal goal and possessor are not universal, but still so widespread that better knowledge will doubtless some day connect them with universal characteristics of mankind ». ¹²³

Si nous nous limitons aux trois catégories V, S, O pour illustrer notre idée, nous verrions que les trois symboles ne sont pas homogènes parce qu'ils appartiennent à deux niveaux différents ; (V) est une catégorie morphologique qui peut être opposée aux catégories des nom (N) par exemple alors que (S) et (O) indiquent des fonctions syntaxiques d'une même catégorie.

Paolo Ramat propose de voir la question sous les autres angles, c'est-à-dire du point de vue des actes du langage et de se situer au niveau logico-sémantique.

De ce point de vue, le locuteur prédique quelque chose à propos de quelqu'un ou de quelque chose, l'action est exprimée par une fonction verbale (pas forcément un verbe), par un sujet qui fait et un objet qui subit. Dans ce cas, (S) et (O) sont les arguments (Arg) du prédicat (Pred). La différence entre fonction nominale et fonction verbale, c'est-à-dire entre (Arg) et (Pred) est nécessaire au bon fonctionnement de n'importe quelle langue, de même, il faut distinguer dans une prédication les relations fonctionnelles entre les arguments agent (Agt), patient (Pat), etc. ¹²⁴

Il n'y a donc pas de typologie profonde, comme le déduit Maurice Coyaud, dans la conception de Ramat car, tel qu'il le mentionne lui-même :

« au niveau profond des rapports sémantiques et fonctionnels des éléments d'une lexis (qu'importe la manière dont on appelle le nucleus

¹²³ Bloomfield L.: 1933, *Language*, p.297.

¹²⁴ Ramat P.: 1985, *Typologie linguistique*, pp. 17-21.

*primitif), il n'y a pas de différences entre les langues, car ce niveau pour ainsi dire (prélinguistique), au sens qu'ici on trouve seulement la représentation formelle du (designatum) ».*¹²⁵

Cette manière de voir la question a l'avantage d'harmoniser les catégories en passant par le niveau d'analyse mais elle reste limitée devant des structures prédicatives à nœud nominal. De plus, même si Ramat s'appuie sur la distinction que fait Sapir entre *compléments* (qui représentent l'information nécessaire à compléter la prédication) et *circonstants* (qui ajoutent des précisions, de temps, de lieu, de modalité, etc., non strictement nécessaires),¹²⁶ il reste à notre avis dans le cadre de la grammaire traditionnelle qui se limite aux éléments *acteurs* dans la construction de l'énoncé.

C'est justement sur ce point que Lucien Tesnière va construire une partie de sa syntaxe en adressant une critique à la grammaire traditionnelle qui a longtemps analysé la phrase en *sujet* et *prédicat* en soulignant que cette conception logique est mal équilibrée.

¹²⁵ Coyaud M. : 1983, « Tendances de la typologie linguistique », p. 11.

¹²⁶ Ramat P.: 1985, p. 17-21.

3.2- La syntaxe structurale de Tesnière

L'intérêt de présenter le travail de Lucien Tesnière est de relier le but de cette recherche à une autre qui n'est pas moins importante pour nos objectifs d'enseignement. Outre cet objectif, nous considérons les travaux de Tesnière comme un lien entre les théories structuraliste et générativiste.

Les points qui nous intéressent dans son travail seront exposés d'une manière qui permet de présenter les grandes lignes de sa pensée, mais aussi de s'arrêter sur son analyse syntaxique de la phrase, dans laquelle nous trouvons un début de théorie positionnelle.

3.2.1- La connexion syntaxique

Pour élaborer sa syntaxe, Tesnière reconnaît un fait négligé dans la grammaire traditionnelle, à savoir l'importance des connexions entre les mots pour la compréhension du fonctionnement du langage.

Pour la plupart des grammairiens traditionnels, les phénomènes d'organisation constatés au niveau de la syntaxe étaient jugés purement accidentels. Ces phénomènes variaient passablement d'une langue à une autre et, pour ces grammairiens, c'était dans la catégorisation des parties du discours et dans la morphologie que devaient se trouver les traits réellement significatifs. Cette attitude découlait principalement de la concentration des études sur des langues fortement fléchies dans lesquelles l'ordre des mots était relativement libre. Les marques de l'organisation syntaxique étaient si apparentes (comme les marques de l'accord) et si faciles à observer qu'il était

également facile alors de se concentrer sur ces marques et d'oublier d'en expliquer la valeur réelle.

La situation diffère dans beaucoup de langues et on est obligé de rechercher en syntaxe l'origine de nombreuses régularités non justifiées d'un point de vue logique. C'est ainsi que Tesnière fait remarquer que :

*« Tout mot qui fait partie d'une phrase cesse par lui-même d'être isolé comme dans le dictionnaire. Entre lui et ses voisins, l'esprit aperçoit des connexions, dont l'ensemble forme la charpente de la phrase ».*¹²⁷

Donc, ce qui fait la différence essentielle entre une phrase et une suite de mots tirés d'un dictionnaire et ordonnés par une simple juxtaposition, c'est un ensemble de connexions. La plupart du temps, aucun signe apparent n'indique ces connexions mais on ne peut nier leur existence. Un locuteur francophone perçoit leur existence dans une phrase telle que :

(10) Alfred parle

De ce fait, Tesnière déclare que les phrases de ce type sont constituées, non pas de deux, mais de trois éléments : l'étude de deux de ces éléments, *Alfred* et *parle*, relève de la morphologie, alors que le troisième, la *connexion syntaxique* entre *Alfred* et *parle* constitue l'objet d'étude propre à la syntaxe. Considérons la phrase :

(11) La décision du principal de l'école a étonné les parents de Jean.

¹²⁷ Tesnière, L. : 1969, *Éléments de syntaxe structurale*, p. 11.

Notre expérience intuitive de locuteurs nous permet de percevoir des connexions spécifiques entre des segments (ou des morceaux) de cette phrase : par exemple, *du principal de l'école* est plus proche de *la décision* que de *a étonné* et *la décision* est plus proche également de *a étonné* qu'elle ne l'est *du principal de l'école*. On peut même sentir que les deux connexions *décision - principal* et *décision - a étonné* ne sont pas de la même espèce.¹²⁸

On peut donc entrevoir une organisation assez complexe de ces connexions syntaxiques. La phrase dans sa manifestation sonore, ne révèle cependant qu'une succession de mots par opposition à ce réseau de connexions. La relation entre ce réseau de connexions *ordre structural* et la forme des phrases prononcées *ordre linéaire* constitue un second objet d'étude pour la syntaxe. Tesnière démontre ainsi que la syntaxe ne peut se réduire à un simple appendice ou à une conséquence de la morphologie.

La syntaxe a ses propres objets d'étude : premièrement, la reconstruction des principes présidant l'ordre structural et leur application aux phrases réelles ; deuxièmement, le phénomène de la formation des phrases par lequel l'organisation structurale reçoit une représentation linéaire ou, naturellement, le phénomène inverse par lequel l'interlocuteur peut décoder l'ordre linéaire et reconstituer les connexions structurales.

Il arrive que la représentation de certaines connexions se voit facilement dans les séquences de l'ordre linéaire. Toutefois, à cause des contraintes imposées par la

¹²⁸ Martinet dirait que *principal de l'école* est un déterminant de *décision* et que *a étonné* n'en est pas un. Cf. Martinet A. : 1985, pp. 112-113.

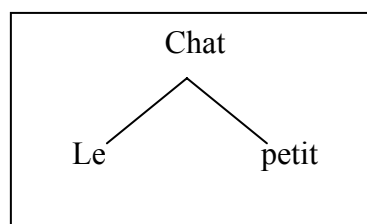
linéarité, il est nécessaire que certaines connexions soient coupées lorsque les mots s'alignent en séquence ; certaines de ces connexions ne sont pas marquées du tout ou sont révélées par des marques morphologiques comme celles de l'accord. Comme le comportement des langues varie énormément à ce sujet, on trouve là un critère très important pour la classification typologique des langues.

3.2.2- La structure de la phrase simple

Tesnière reconnaît dans toute connexion syntaxique un élément dominant et un élément dépendant et ceci du fait que c'est la présence d'un élément dominant qui rend possible celle d'un élément dépendant de lui.¹²⁹ La structure de cette connexion correspond dans sa représentation à une ligne verticale ou oblique reliant l'élément dominant au-dessus à l'élément dominé au-dessous. L'ensemble de toutes les lignes établies pour représenter des connexions entre divers éléments d'un fragment d'énoncé linguistique quelconque s'appelle le stemma de ce fragment. Par exemple, le stemma pour un syntagme tel que :

(12) le petit chat

est :



Il apparaît à l'analyse qu'un élément particulier peut en dominer plusieurs autres, mais n'est jamais dominé par plus d'un élément. Considérons en particulier une

¹²⁹ Tesnière L. : 1969, *Elément de syntaxe structurale*, p.13.

phrase simple d'une langue : il y aura un élément qui dominera tous les autres, parmi lesquels on en trouvera qui dépendront directement du premier élément et d'autres qui dépendront eux-mêmes d'éléments déjà dominés. En général, on remarquera en plus qu'il existe une classe d'éléments distingués pour le rôle de premier élément. En français, par exemple, le verbe appartient à cette classe, d'où l'appellation *nœud verbal* accordée au nœud le plus élevé du stemma de toute phrase simple.

Tesnière remarque également que la description de tout événement comporte une action centrale, des acteurs et des circonstances. Il s'attend donc à ce que le stemma d'une phrase doive comprendre ces trois types d'éléments. L'action centrale est décrite par le nœud verbal dont dépendent les composantes qui décrivent les acteurs (ce seront les *actants*) et les composantes qui décrivent les circonstances (ce seront les *circonstants*).

À partir de là, il voit une opposition très nette entre sa conception de la structure d'une phrase et la conception *logique* qui prévalait en grammaire traditionnelle où une phrase s'analysait en un sujet (à propos duquel le message est émis) et en un prédicat (qui exprime certaines propriétés du sujet). Il souligne que cette conception logique est assez mal équilibrée, d'abord parce qu'une seule composante de la phrase (le sujet) s'oppose à tout le reste de cette phrase et ensuite parce que cette conception ne tient pas compte de la ressemblance profonde entre les actants, ni de l'opposition entre leur groupe et celui des circonstants.

Le choix privilégié d'un nœud verbal comme composante la plus élevée (ou nœud des nœuds) d'un stemma paraît justifié quand on fait l'examen des actants.¹³⁰

¹³⁰ Tesnière L. : 1969, p.15.

Pour tout verbe pris comme élément central de la phrase, on aura un nombre spécifique d'actants, soit obligatoires, soit permis, soit l'exemple :

(13) *Jean ressemble

n'est pas une phrase convenable en français parce que l'élément ressemble requiert deux actants. Il est possible de distinguer parmi les verbes ceux qui ne requièrent aucun actant :

(14) il pleut

ceux qui requièrent un actant :

(15) Jean court

ou ceux qui requièrent deux actants :

(16) Jean aime le sucre

ou ceux qui requièrent trois actants :

(17) Jean donne un livre à Marie

La nature des actants permissibles dépend elle aussi du verbe, par exemple :

(18) Jean plante des tomates

se comprend comme phrase mais non :

(19) des tomates plantent Jean

Nous devons donc distinguer parmi les actants un premier actant, un deuxième actant et un troisième actant et spécifier le type d'éléments qui convient à chacun d'eux.

Ces spécifications d'actants (nombre et type des actants) se rattachent à tout verbe et déterminent en grande partie l'organisation globale d'une phrase qui contiendrait ce verbe. Pour qu'une analyse des actants soit complète, elle doit naturellement fournir des indications sur la façon d'identifier dans *l'ordre linéaire* d'une langue donnée lequel des actants est le premier, le deuxième ou le troisième. La plupart du temps, l'ordre des composantes dans l'ordre linéaire constitue une indication suffisante pour ce faire (par exemple, en français, le premier actant précède habituellement le verbe alors que le deuxième le suit immédiatement). Dans d'autres langues cependant, la présence de marques spécifiques (les cas) est nécessaire pour indiquer l'identité de l'actant. De toute façon, la plupart des langues connues ont recours à de telles marques pour l'identification du troisième actant.

Par opposition aux actants, les circonstants ne sont pas normalement déterminés par le choix d'un verbe particulier. On peut se demander s'ils dépendent ou non du nœud verbal. Tesnière les considère comme étant dépendants du nœud verbal : la raison en est sans doute que, d'un point de vue sémantique, les circonstants apparaissent comme des informations complémentaires sur l'événement décrit sommairement par le nœud verbal et les actants qui en dépendent.

Donc, en principe, le nombre et la sorte de circonstants restent sans contrainte. Une des difficultés d'analyse provient de cette absence de définition des circonstants. Il est parfois difficile de décider si un segment particulier correspond à un actant ou à un

circonstant. D'un point de vue sémantique, par exemple, on identifie intuitivement *Jean* comme un actant dans :

(20) Marie dépend de Jean.

mais *de Damas* comme un circonstant dans :

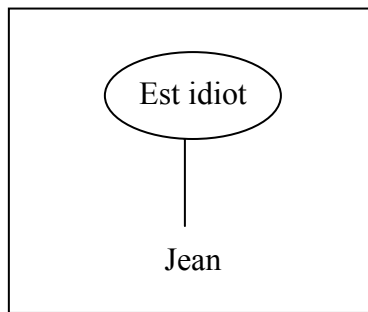
(21) Marie revient de Damas.

D'un point de vue formel, cependant, nous ne pouvons pas détecter de différence au plan de l'expression (contraintes syntagmatiques). Même si Tesnière aborde ce problème à partir de nombreux exemples du français, il ne parvient pas à fournir des critères satisfaisants. En comparant les stemmas idéaux et l'analyse réelle des phrases, on observe trois sortes de divergences :

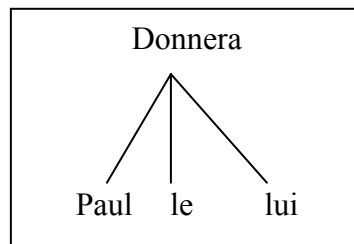
La première sorte concerne le nœud verbal. On a supposé jusqu'ici que la *position centrale* de la phrase est occupée par un élément lexical de la catégorie verbale. Mais dans bien des cas, ce n'est pas vrai, par exemple, dans :

(22) Jean est idiot.

D'un point de vue sémantique, la relation de dépendance est entre *Jean* et *idiot*; d'un point de vue structural, tout se passe comme si *est* occupait la position centrale de la phrase. Tesnière suggère que c'est précisément là la bonne manière de décrire ce phénomène : la place du nœud verbal pour des phrases de ce type est occupée par un nucléus dissocié dont un élément porte la charge structurale et l'autre la charge lexicale.



Nous pouvons aussi trouver la situation opposée où des actants et même des circonstants prennent la forme de *pronoms* ou, comme Tesnière les désigne plus habilement, d'*indices*. Dans beaucoup de langues, ces indices n'ont pas toutes les propriétés des actants et restent de fait fortement liés au verbe. Tesnière propose d'inclure les indices avec le verbe dans un nucléus verbal complexe.

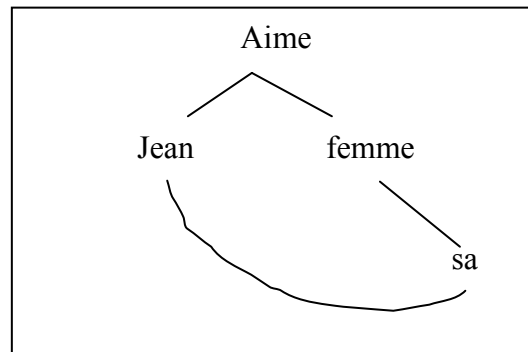


Ce qui se produit dans ces deux cas, c'est que l'organisation sémantique et celle de la syntaxe ne sont pas exactement isomorphes.

Une troisième sorte de divergence se produit quand l'organisation sémantique n'a rien qui manifeste une propriété sémantique donnée : c'est le cas en particulier pour la *co-référence*. Par exemple, dans :

(23) Jean aime sa femme.

sa dépend structurellement de *femme*, mais en même temps *sa* est lié sémantiquement à *Jean*. Tesnière est bien obligé alors d'utiliser un signe différent pour marquer cette relation sémantique :



Tesnière voulait caractériser les structures sémantique et syntaxique dans une même représentation, d'une façon inséparable, et il a dû inventer une nouvelle notation pour résoudre les problèmes créés par les divergences entre les deux types de structure : voilà deux faits qu'il est important de retenir.

3.2.3- L'origine des complexités

La plupart des phrases qu'on produit ou qu'on entend ne sont pas des phrases simples, elles ne peuvent s'analyser simplement qu'à partir des principes énoncés précédemment. Nous allons voir maintenant les aspects les plus importants de la pensée de Tesnière à propos des parties du discours et, plus généralement, à propos des catégories de mots.

Il distingue d'abord les *mots pleins*, qui ont une fonction sémantique, (c'est-à-dire qu'ils sont associés directement aux idées à transmettre) des *mots vides*, qui sont des outils grammaticaux, (c'est-à-dire qu'ils marquent les relations entre les mots

pleins).¹³¹ Puis il distingue, parmi les mots pleins : les noms (qui expriment des substances) des verbes (qui expriment des procès),¹³² les notions concrètes des attributs abstraits. Il en résulte les catégories suivantes :

	substance	procès
concret	substantif	verbe
abstrait	adjectif	adverbe

Quant au statut des phrases simples, leur principale caractéristique consiste dans le fait que chacune des catégories du tableau est utilisée dans sa fonction de base : verbes et nœuds verbaux, substantifs et actants, adjectifs et déterminants d'actants, adverbes et circonstants. Il s'ensuit que l'emploi de marqueurs grammaticaux (les mots vides) est minimisé. Les phrases complexes se dériveront de phrases simples en rendant les nucléus plus complexes, ce qui se produit essentiellement selon deux modes :

- L'expansion par *jonction* consiste à ajouter entre eux des nœuds de même nature par exemple dans :

(24) Jean et Marie mangent des tartines de beurre de Lyon

- L'expansion par *translation* consiste à utiliser une unité linguistique dans une fonction qui n'est pas caractéristique de sa catégorie. Par exemple :

(25) dans le train de Lyon

¹³¹ Tesnière L. : 1969, pp. 61-82.

où de Lyon est un déterminant d'actant.

Ces phénomènes impliquent des types spéciaux de marqueurs grammaticaux que Tesnière appelle des *jonctifs* et des *translatifs*.

Alors que sa théorie de la jonction n'apporte pas vraiment de nouveauté à la théorie de la grammaire, celle de la translation ouvre au contraire une toute nouvelle perspective sur le fonctionnement du langage.

3.2.4- La translation

Nous devons distinguer deux sortes de translations : celles du premier degré et celles du second degré.¹³³

Une translation du premier degré est une opération qui consiste à faire remplir par un mot d'une certaine catégorie un rôle autre que celui qu'il peut avoir dans une phrase simple. Voici des exemples : *il rit **jaune**, il conduit **mal**, il meurt **de faim**, il achète **du manger**, etc.*

On peut naturellement distinguer des types de translations du premier degré selon les points d'origine et d'aboutissement de l'opération. Tesnière illustre les douze types possibles de translations. Il montre aussi que le produit de translations est possible, c'est-à-dire qu'il observe des translations à deux, trois et quatre étapes.

Nous notons avec intérêt que les résultats de certaines translations peuvent apparaître à la suite de l'évolution de la langue comme des unités non analysables. Ce

¹³² J. P. Paillet et A. Dugas comparent cette distinction avec celle que faisait Aristote dont le critère était la présence ou l'absence de l'idée de temps. Cf. Paillet J. P. et Dugas A. : 1973, p. 61.

¹³³ Tesnière L. : 1969, pp. 364-386.

phénomène se produit quand ces translations sont intégrées au lexique de la langue. À un certain point de cette évolution, les usagers de la langue n'ont plus à appliquer consciemment le processus de la translation pour recréer l'unité chaque fois qu'ils l'utilisent. Par exemple, quand on parle des *noirs* ou des *blancs*, on ne voit plus le processus par lequel un adjectif est utilisé comme *actant* : on trouve parfois d'autres exemples plus complexes. Enfin, il n'est pas impossible que des translations impliquant plusieurs étapes aient été construites de cette façon et qu'il n'y ait plus que la dernière ou l'avant-dernière étape qui soit active.

Les translations du second degré impliquent que toute une phrase remplit une fonction habituellement assumée par un mot seul. Tesnière précise alors que les translations du premier degré sont des opérations qui s'appliquent à des catégories de mots, celles du second degré se rapportent à des changements de niveau syntaxique. C'est ce qui justifie, d'après lui, les thèmes de *subordination* ou d'*hypotaxe* des grammaires traditionnelles.

On trouve trois sortes de translations du second degré. L'élément d'origine est toujours une phrase. À la fin de l'opération, la phrase est en fonction d'actant; il s'agit, dans les grammaires traditionnelles, des complétives :

(26) Jean pense que Marie est folle

Dans cet exemple, le translatif *que* change une phrase en nom. À la fin de l'opération, la phrase a la fonction de déterminant d'actant ; c'est le cas des propositions relatives, soit l'exemple :

(27) Jean s'ennuie de Marie qui est en vacances.

Cette sorte de translation est sujette à des contraintes qui se rattachent au lien sémantique qu'il doit y avoir entre la phrase à transférer et l'actant dont doit dépendre cette phrase après *transférance*. À la fin de l'opération, la phrase a la fonction de circonstant. C'est le cas des propositions circonstancielle comme :

(28) Jean étudie pendant que Marie est en vacances

où la circonstancielle modifie *Jean étudie* à la façon d'un adverbe.

Nous remarquons qu'il n'existe pas de translation du second degré pour donner à une phrase la fonction d'un verbe. Tesnière considère que ceci est une conséquence directe de la nature de cette fonction : en fait, une translation du second degré consiste à transférer un verbe dans une autre fonction en préservant les connexions inférieures de ce verbe. Tesnière touche là un point très important qui a été repris dans la grammaire transformationnelle, il s'agit de savoir si la distinction entre premier et second degré est justifiée.

En résumé, malgré le raisonnement par fonction, la représentation de la structure de la langue (ou la charpente selon les termes de Tesnière) par des stemmas et la conception des fonctions, non pas en tant que règles imposées mais en tant qu'un jeu syntaxique explicable par des lois internes à la structure elle-même, a ouvert la voie à une autre forme d'analyse linguistique qui a trouvé son champ d'application notamment dans les théories génératives et transformationnelles. L'analyse de la langue en structure profonde et structure de surface ainsi que les lois de transformations en font partie.

La question des positions à travers cette théorie s'est vue développée dans le sens où le point de départ n'est plus la sémantique mais belle et bien la syntaxe de

l'énoncé. Jean-Claude Milner est l'un de ceux qui ont consacré une bonne partie de leurs recherches à cette question.

3.3- La théorie des positions de Milner

Nous terminons notre exploration des théories linguistiques traitant de l'ordre des mots par la présentation de la théorie des positions de Jean-Claude Milner exposée dans son ouvrage intitulé *Introduction à une science du langage* (1989), tout en se référant à d'autres livres de l'auteur notamment *Ordres et raisons de langue* (1982) et *De la syntaxe à l'interprétation* (1978).

Ce choix est justifié par le caractère tardif des écrits de Milner par rapport aux références dans la matière, telles que les écrits de Chomsky¹³⁴ et par les propositions théoriques différentes faites par les autres générativistes ayant abordé le sujet, également pour comprendre les techniques proposées et leur applicabilité à d'autres langues que le français ou l'anglais. D'ailleurs, certains linguistes arabes ont adopté le point de vue de Milner dans leurs analyses de la langue arabe.

Deux points importants restent à signaler avant la présentation de sa théorie :

- c'est une proposition d'une théorie, ce qui implique les manques dans l'explication de certains phénomènes linguistiques. De plus, cela peut être une justification de la confusion conceptuelle et terminologique que l'on peut rencontrer dans la présentation des propositions de Milner.
- la théorie reste dans le cadre de la conception générativiste de la langue, et plus précisément dans la conception de Chomsky. Cela a eu pour effet

¹³⁴ Notamment dans Chomsky N. : 1975, *Aspects de la théorie syntaxique*.

de restreindre l'analyse syntaxique des phénomènes aux deux niveaux, traditionnellement connus chez les générativistes sous les noms de *profond* et de *surface*. Cette restriction se fait sentir dans la limitation de l'analyse que Milner ambitionnait à être plus générale.

3.3.1- L'objet de la syntaxe

En plus des deux niveaux proposés de l'analyse syntaxique, comme nous l'avons vu chez Tesnière, Milner ajoute un troisième niveau auquel il confère le terme d'*entité*, car pour lui il faut reconnaître « *en plus des termes et de leurs éventuelles relations, une entité distincte : le site de chaque terme* ». ¹³⁵

Les théories syntaxiques ne proposent en général que les deux niveaux proposés par Tesnière, alors que la théorie des positions développée par Milner rajoute ce troisième niveau comme étant une évidence de l'analyse syntaxique.

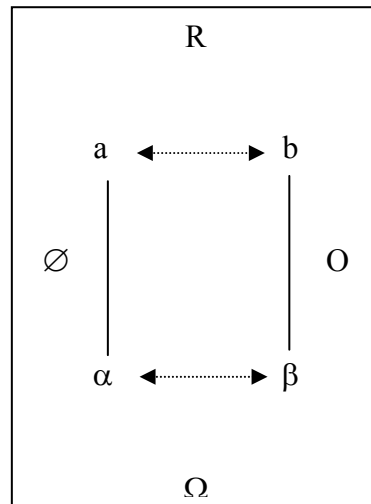
Cette terminologie justifie le choix de l'objet de la syntaxe parce que ce sont « *les sites qui constituent l'objet de la syntaxe* ». ¹³⁶ Bien qu'il y ait une fausse ressemblance entre les deux, le raisonnement par position diffère de celui de Tesnière par de nombreuses considérations théoriques.

Quand nous mettons en discours deux termes lexicaux *a* et *b* nous devons voir, selon Milner, au delà de la relation directe *R* qui les relie, d'autres relations invisibles, un autre niveau donc. Ces relations sont celles qui relient les termes entre eux, celles entre les termes et les sites qu'ils occupent et celles entre les sites occupés eux-même.

¹³⁵ Milner : 1989, *Introduction d'une science du langage*, p. 291.

¹³⁶ Idem, p. 291.

Ce réseau de relations est représenté par Milner dans le schéma suivant, celui-ci représente ces relations entre les éléments lexicaux, ceux-ci et leurs sites et entre les sites eux-mêmes :



où les α et β représentent les sites des termes a et b , 0 et \emptyset représentent les relations qui les relient à leurs sites appelées relations d'occupation, quant à Ω , il représente les relations qui relient les deux sites. La syntaxe aura donc pour objet les sites et les relations qui les relient, ces relations sont appelées traditionnellement des *fonctions grammaticales*.

La mise en garde de ne pas confondre les relations des sites et celles des termes nous paraît confuse et ne reçoit pas une justification suffisante dans le texte. Or, une expression telle que *le cheval blanc* formée de trois atomes, laisse apparaître aussi deux relations internes à savoir la détermination et la qualification, qui ne sont pas considérées par Milner comme faisant partie de la syntaxe. Cela est dû, à notre avis, à la limitation des niveaux d'analyse dans cette théorie à un seul au lieu de plusieurs, nous entendons par cela une division des niveaux d'analyse syntaxique au moins en deux :

premièrement, nous pouvons bien concevoir des relations du type « le cheval blanc » ;
deuxièmement, des relations du type (« le cheval blanc » « galope » « dans le champ »).

Quant à la limite entre syntaxe et lexique elle n'est, selon Milner, pas claire, parce que la syntaxe préfère raisonner en terme de visibilité. Cette visibilité impose que l'on regarde les termes qui occupent des sites et non pas les sites eux-mêmes. Or, la syntaxe, selon lui, ne s'intéresse qu'aux sites et aux relations entre eux. Les termes et leurs caractéristiques ne font pas partie de l'objet dont la syntaxe s'occupe.

Nous pouvons objecter à ce propos que certaines caractéristiques des termes imposent par eux-mêmes des obligations relationnelles qui font partie de la syntaxe. Cette objection, Milner la reconnut implicitement plus tard.

3.3.2- L'hypothèse des sites

3.3.2.1- Site et nom catégoriel

Puisque les sites et leurs relations font l'objet de la syntaxe, cela suppose que ces sites ont des propriétés par eux-mêmes indépendamment des termes qui les occupent. Comment dégager ces propriétés sans retomber dans la conception classique de la grammaire qui ne voit dans ces sites que les traits catégoriels des éléments ou leurs fonctions ?

Dans sa théorie, Milner propose un fonctionnement analogique au nom catégoriel des termes, ce qui revient à dire que les sites ne sont en effet que les nom catégoriels des termes mais vus d'une autre manière. Techniquement parlant, Milner emprunte à l'école de Cambridge une notation basée sur les crochets droits pour désigner un site : [...]_α, cette désignation sera appelée *étiquetage*.

L'ambiguïté entre les caractéristiques des sites et la terminologie catégorielle vient de cette dernière selon lui. À notre avis, cette confusion ou cette ambiguïté vient du fait de superposer les propriétés absolues des sites aux noms catégoriels des termes. Si nous sténographions les propriétés absolues d'un site par *Groupe nominal*, qui est le nom catégoriel du terme occupant ce site, ne nous étonnons pas de voir apparaître une ambiguïté.

Cette confusion peut être justifiée en partie pour les langues que Milner a étudiées telles que l'anglais ou le français, où la terminologie, notamment grammaticale, ne distingue pas entre les propriétés absolues des sites et leurs occupants. Par conséquent, sa considération que « *dans toutes les syntaxes existantes, il apparaît que cette confusion a toujours opéré au détriment de la relation d'occupation...* » et que « *la proposition (a occupe le site syntaxique α) n'est pas explicite et se trouve généralement énoncée sous la forme (a est α)...* »¹³⁷ n'est pas valide pour une langue comme l'arabe car, comme nous le verrons plus tard, les grammairiens arabes ont bien utilisé une terminologie pour distinguer les sites occupés des termes occupants tels que */fl mahal/* (dans le site de ou dans la position de).

Considérons l'exemple de Milner « *le silence éternel* », qui, pour des raisons internes, s'analyse comme un *Groupe nominal*. Le site qu'il occupe, bien qu'il soit dans la terminologie de Milner dénommé *Groupe nominal*, ne doit rien à l'expression elle-même, toute la syntaxe est basée là-dessus, car « *ce n'est pas parce que "le silence éternel" est en lui-même un Groupe nominal qu'il occupe le site syntaxique α , c'est*

¹³⁷ Idem, p. 294.

*parce que le site syntaxique α a telle et telle propriétés P que le Groupe nominal « le silence éternel » peut y apparaître ...».*¹³⁸

3.3.2.2- Site et place

Pour mieux cerner la notion du site, il faut commencer par la distinguer des autres notions qui peuvent éventuellement créer davantage de confusion. À la différence de la notion abstraite du site, la place est une notion concrète car elle est directement perceptible. Pour comprendre la distinction entre les deux notions, observons ces deux exemples :

(29) Sylvie aime Bruno.

(30) Bruno aime Sylvie.

où la syntaxe et le lexique sont communs, mais la relation d'occupation entre terme lexical et site syntaxique n'est pas la même parce que ce ne sont pas les mêmes termes qui occupent les mêmes sites. C'est « pourquoi du reste la signification change », il ne faut donc pas confondre *la place* qui n'affecte pas la syntaxe si le terme la change et *le site* qui l'affecte s'il change. Le cas contraire existe aussi, où le terme change de site sans changer de place, ou plus précisément, en restant à la même place, comme le datif « *à mon fils* » dans les exemples suivants :

(31) J'ai fait prendre le train *à mon fils*.

(32) J'ai fait donner une couchette *à mon fils*.

¹³⁸ Idem, p. 294.

où il dépend de *faire* dans (31) et de *donner* dans (32), la syntaxe et le système des sites ne sont donc pas les mêmes.¹³⁹ La séparation entre les places et les sites est une condition nécessaire à l'établissement d'une syntaxe. Cette séparation assoit un principe de la théorie que Milner exprime ainsi :

*« ... la différence est immédiatement spatialisée ; elle concerne ce qu'on appelle communément l'ordre des mots, lequel paraît bien être un ordre linéaire et se laisser représenter sans perte dans un espace à deux dimensions. Autrement dit, les places reçoivent une définition à laquelle participent des propriétés directement ou indirectement spatiales ; il est possible même qu'elles n'aient que ces seules propriétés ».*¹⁴⁰

Si cette séparation suppose que la spatialité des places ne caractérise pas les sites, la syntaxe n'aura dans son ensemble rien de spatial, cela marquera alors une rupture avec une longue tradition.

3.3.2.3- Site et position

La confirmation ou l'infirmité de la spatialité des sites reste une hypothèse dont Milner n'exclut pas la possibilité d'être réfutée. Mais, si nous admettons cette hypothèse, nous ne manquerons pas de nous confronter à la notion de position qui est fortement liée à la spatialité. L'hypothèse des positions telle que Milner la formule avant d'entrer dans les détails est :

« Les sites syntaxiques sont des positions »

¹³⁹ Idem, p. 298.

¹⁴⁰ Idem, pp. 298-299.

Cette formule ne rajoute rien à ce qui a été évoqué précédemment. Elle est, d'un premier abord, une proposition de synonymie accablante pour la théorie qui ne manque pas d'ambiguïté. Mais pour Milner, l'hypothèse des positions n'est qu'une interprétation particulière de l'hypothèse des sites, ce qui signifie que la deuxième est plus globale que la première et que tout ce qui s'applique à la deuxième s'appliquera à la première, mais pas l'inverse.

Une théorie des positions commence par distinguer les sites des termes qui les occupent, puis par reconnaître et définir les propriétés relationnelles et absolues attachées aux sites. Enfin, « *en admettant qu'un site est une position elle admet du même coup que certaines de ces propriétés (tant relationnelles qu'absolues) sont liées à une géométrie* ». ¹⁴¹

Comme nous pouvons le constater, l'identification entre site et position est visible, nous ne pourrions les distinguer. Cette identification est confirmée par Milner lui-même à plusieurs reprises dans son ouvrage. ¹⁴² Un seul critère reste tout de même pour distinguer les deux, c'est la géométrie.

3.3.3- L'hypothèse des positions

Comme les notions de position et de site sont fortement liées, Milner propose dès le départ d'employer le terme *site-position* pour parler des positions, il l'abandonne aussi tôt pour obtenir une maniabilité terminologique plus commode.

¹⁴¹ Milner : 1989, p. 301.

¹⁴² Idem, pp. 356-357.

Une position linguistique est définie par deux ensembles de caractères : les caractères du site, c'est-à-dire la relation d'occupation, les caractères de la position, c'est-à-dire la géométrie. Une syntaxe positionnelle doit donc envisager les propriétés des *sites-positions* de chacun de ces deux points de vue. Quelles sont donc ces propriétés des sites-positions ?

3.3.3.1- Les propriétés absolues

L'étiquette catégorielle est l'une de ces propriétés absolues. Ces étiquettes correspondent en apparence aux noms catégoriels que la grammaire traditionnelle ou certaines linguistiques modernes donnent aux composants de l'énoncé et que Milner refuse d'admettre comme équivalents des étiquettes, car selon lui :

*« Toutes les théories du langage (...) ne distinguent pas (...) entre le fait qu'un site soit identifié par une étiquette (...) et le fait qu'un terme occupant ce site, ait, pris en lui-même, telle ou telle nature ».*¹⁴³

Cette différenciation terminologique est exprimée par *étiquette* quand il s'agit des sites et par *appartenance* quand il s'agit des termes.

La distinction, malgré la confusion notable, doit être maintenue pour pouvoir établir la théorie des positions, car même si un terme est par nature un N'', cela n'est évidemment pas la même chose que de dire que la position occupée par ce terme est étiquetée N''.

Le cas du *relatif* français est un bon exemple pour illustrer l'idée précédente. Le fait de dire, toujours selon Milner, que le relatif apparaît à l'initiale de sa proposition

¹⁴³ Milner : 1989, pp. 357-358.

n'est pas syntaxiquement exact, or, nous exprimons ainsi une description de sa place. Pour que ce propos soit syntaxiquement exact, il faut que le relatif soit décrit comme un occupant d'une position, qui est son étiquette propre.

Il existe en français une classe incluant tous les subordonnants phrastiques : conjonctions de subordination, interrogatifs indirects, relatifs, qui apparaissent justement à cette place initiale de la phrase. Leur appartenance à la même classe est prouvée par le principe de l'exclusion mutuelle, et leur place en tant qu'indice d'une position syntaxique est aussi prouvée par le principe de constance. Cependant, ils n'appartiennent pas à la même catégorie, le nom catégoriel ne sera donc pas adéquat pour désigner cette position, d'où le recours à une marque arbitraire et opaque comme Q par exemple. Dans une phrase telle que :

(33) Le livre que j'ai lu.

L'analyse sera donc : *que j'ai lu* est une proposition ; *que* en tant que terme occupant une position prévue pour un Groupe Nominal, il est éventuellement étiqueté Groupe nominal d'un type particulier ; la position qu'il occupe est étiquetée Q, autrement dit, il peut, techniquement, s'exprimer ainsi :

$[_Q(N^{\text{``}} \textit{que})]$.

Cette notation est plus simple et clarifie la conception des positions. Toute notation de ce genre peut être suivie d'un théorème qui résume son contenu. Pour l'exemple précédent, Milner propose le théorème suivant :

« Si en français les termes membres de la classe occupant Q apparaissent obligatoirement à une place initiale de proposition, ce n'est pas en tant qu'ils sont relatifs ou interrogatifs, etc., mais en tant qu'ils sont subordonnants ».¹⁴⁴

Suite à ce théorème, il déduit un critère qu'il formule ainsi :

« Si l'on pouvait reconnaître à un membre de la classe occupant Q un emploi où il ne fût pas un subordonnant, il n'aurait pas à occuper la position Q et, partant, il n'apparaîtrait pas nécessairement à la place initiale ».¹⁴⁵

Benveniste a essayé de démontrer que, dans les langues indo-européennes, le relatif est à l'origine disjoint de la subordination. Il existerait en latin des emplois de *qui* où il n'est pas subordonnant, et n'occupe pas la position initiale de la phrase.¹⁴⁶

À part ce point de vue, qui reste une discussion largement terminologique, « *il ne semble pas que l'on puisse définir un tel emploi pour le relatif en français* ». ¹⁴⁷ Cependant, cela reste possible pour les interrogatifs. Milner explique que la différence entre les interrogatifs directs et indirects tient au fait que les premiers ne sont pas dans la position Q, et de ce fait ils ne sont pas obligatoirement en tête de leur phrase.¹⁴⁸ La dénomination par les symboles peut résoudre un certain nombre de cas mais à un moment ou à un autre, la théorie serait obligée d'emprunter la terminologie des noms catégoriels : comment donc faire la part des choses ?

¹⁴⁴ Milner : 1989, p. 360.

¹⁴⁵ Idem, p. 360.

¹⁴⁶ Benveniste E. : *Problèmes de linguistique générale*, I, pp. 208-220.

¹⁴⁷ Milner : 1989, p. 360.

¹⁴⁸ Idem, p. 360.

Dans certains cas, la distinction entre appartenance catégorielle des termes et étiquette des positions exige de la théorie d'inventer une liste d'étiquettes positionnelles différente de celle des catégories classiques. Cette exigence n'est pas seulement d'ordre terminologique, elle est d'ordre conceptuelle, voire technique.

Pour aller plus loin dans cette idée observons les exemples suivants :

(34) (a) Mourir n'est rien.

(b) Mourir est difficile.

La première question que Milner suggère de poser est la suivante : quelle est l'appartenance catégorielle du terme *mourir* ?

L'analyse classique fait du *mourir* un verbe nu à l'infinitif, donc sans sujet. Dans ce cas comment interpréter des phrases telles que :

(35) (a) Mourir sans combattre est honteux.

(b) Mourir en combattant est honorable.

(c) Mourir avec ses amis demande du courage.

(d) Se voir dans un miroir sans qu'on s'y attende est une expérience troublante.

(e) Être belle réclame des efforts.¹⁴⁹

¹⁴⁹ Milner : 1989, p. 363.

La règle stipule que (*sans + infinitif*) et le gérondif se rapportent généralement à un sujet ; il faut donc que *mourir* ait un sujet. De même, il faut aussi que le possessif *ses* et le réfléchi *se* aient un antécédent et qu'*on* s'interprète comme co-référentiel du *se* complément de *voir*. Dans le cas où nous admettons que mourir ait un sujet, il n'est plus un verbe isolé, il devient une phrase complète. Il est nécessaire de s'interroger maintenant sur l'étiquette de la position occupée par *mourir*.

Dans la théorie d'enchâssement, qui fait usage de la notion du Sujet, *mourir* peut être interprété comme un sujet d'une autre phrase. Or, dans cette théorie, nous admettons en général que le sujet ait des rapports forts avec les Groupes nominaux, la phrase *mourir* partage bien dans les exemples quelques propriétés des Groupes nominaux telles que l'accord du verbe et de l'adjectif attribut. La solution classique proposée consiste à attribuer à *mourir* un sujet fictif comme *le fait de* (noté conventionnellement *e*) ce qui nous donne la structure suivante :

(36) [_{N''} e[_S e mourir]] n'est rien

La justification de son existence relève dans cette interprétation plutôt de la volonté de résoudre le conflit qu'une phrase occupe la position d'un Groupe nominal sans expliquer le mécanisme.

Si nous considérons la distinction concernant l'appartenance catégorielle et l'étiquetage positionnel que la théorie des positions propose, nous obtiendrions une toute autre interprétation. Dans cette interprétation *mourir* occupe la position d'un Groupe nominal sans être par lui-même un Groupe nominal, ce qui nous donne :

(37) [_{N''} (s e mourir)]

Une autre proposition peut être faite en considérant la possibilité de remplacer *mourir* par *la mort* comme réelle. Autrement dit, attribuer à *mourir* les traits du Groupe nominal. Même si, en apparence, *mourir* peut être interprété comme *la mort* dans une phrase telle que :

(38) La mort n'est rien.

en s'appuyant sur le fait que *mourir* occupe exactement la même position que *la mort*, il n'a de tout cela que les traits positionnels. Or, *mourir* ne se comporte pas comme un Groupe nominal, ainsi, il n'est pas pronominalisable par *il*, et la coordination n'entraîne pas le pluriel :

*(39) Naître et mourir sont difficiles.

par contre, nous accordons au pluriel des propositions telles que :

(40) Le fait de naître et le fait de mourir appartiennent à l'essence de l'homme.

Cette différence de comportement s'explique par les lois de la théorie des positions comme nous l'avons exposé ci-dessus.

Un autre phénomène concerne la différence entre les verbes qui admettent des compléments nominaux et les verbes qui admettent des compléments phrastiques. Ces derniers sont pronominalisables tels que :

(41) (a) je crois que tu as tort → je le crois

(b) je pense à venir demain → j'y pense

(c) je doute que tu aies raison → j'en doute

À première vue, nous pouvons supposer que ces compléments phrastiques sont des termes appartenant à S par eux-mêmes, mais ils occupent la position N'', d'où la possibilité de pronominalisation. Ceci explique l'impossibilité d'avoir la même configuration avec des verbes comme *sembler* qui serait suivi d'une position S et non d'une position N'' :

(42) (a) Pierre semble avoir tort → * Pierre le semble

(b) Pierre semble un gentil garçon → * Pierre le semble

La distorsion n'est donc pas un concept, c'est un phénomène.¹⁵⁰ La conclusion que fait Milner ci-dessous résume bien cette idée :

*« La distinction entre étiquetage et appartenance n'est pas seulement théorique, mais a une portée empirique ».*¹⁵¹

Cela a été démontré, nous le croyons bien, dans l'analyse de ces exemples.

3.3.3.2- Les propriétés relationnelles

La tradition qui n'a pas reconnu, selon Milner, la différence entre un terme et sa position, a néanmoins reconnu les relations entre les positions sous un autre nom, il s'agit des *fonctions* syntaxiques.

Bien entendu la notion de fonction n'est pas exclusive à la syntaxe, ainsi, nous pouvons rencontrer des notions fonctionnelles phonologiques telles que « centre de syllabe », ou sémantiques, telles que « thème, rhème, etc. ».

¹⁵⁰ Milner : 1989, p. 370.

¹⁵¹ Idem, p. 367.

En syntaxe, le terrain privilégié des opérations reste la phrase, et la tâche première consiste à décrire et à analyser les relations qu'entretient un élément de la phrase avec les autres éléments qui la composent.

Pour ce démarquer de la vision traditionnelle, Milner propose de voir les fonctions comme des positions, avec certaines réserves, car il considère que « *les notions fonctionnelles sont seulement des expressions commodes qui résument des relations entre les deux positions* »¹⁵² et qu'on peut les désigner par des symboles qui sténographient les étiquettes catégorielles (le cas de Q en est un exemple). La liste des relations possibles dépend donc de deux choses : la liste des catégories syntaxiques possibles et la liste des positions géométriques possibles.¹⁵³

Pour la première, il est facile d'établir une liste usuelle telle que : N'', A'', V'', P'', etc. Quant à la deuxième, il faut adopter une géométrie donnée. Cette géométrie prend en compte l'expression de la relation d'inclusion (comment un élément est inclus dans le *tout*). Dans une géométrie de type arborescent par exemple, cette relation est exprimée en terme de domination. Une précision peut être rajoutée : la relation pertinente s'établit entre une entité et le *tout* qui l'inclut directement sans intermédiaire. Sur ce, nous pouvons établir un principe de la relation positionnelle pertinente comme suit :

« Une relation positionnelle pertinente est une relation de domination directe ».

Cela peut s'exprimer sous la forme :

¹⁵² Milner : 1989, p. 374.

¹⁵³ Idem, p. 374.

$$[\alpha \dots [\beta X] \dots]$$

où la position étiquetée β assure une fonction dans la position α , comme pour le complément d'objet direct N'' par exemple par rapport au verbe V'' qui l'inclut et le domine. Nous trouverons :

(relation [N'' , V''])

Une question reste tout de même en suspens, est-ce que la loi de l'inclusion est absolue ? Nous ferons la vérification à propos de l'arabe dans la troisième partie.

3.3.3.3- La géométrie des positions

Le premier indice de la géométrie des positions sera la possibilité de les représenter dans l'espace (par l'arborescence par exemple) même s'il n'est pas le plus essentiel. Le plus important réside ailleurs comme le dit Milner :

*« La théorie des positions est géométrique en cela qu'elle peut et doit faire usage de relations du type : la position A est distante de la position B, la position A est proche de la position B, la position A est entre la position B et la position C, etc. ».*¹⁵⁴

L'impression de banalité et l'étrangeté de l'idée viennent du fait de confondre les places et les positions. La confusion qui a régné longtemps dans les études linguistiques traitant le sujet vient essentiellement du terme trompeur « l'ordre des mots ». Cette question de l'ordre des mots n'est, selon Milner que le système des

¹⁵⁴ Milner : 1989, p. 379.

places.¹⁵⁵ La classification des langues selon les ordres des mots en langues à ordre libre et langues à ordre fixe se voit expliquée dans la théorie des positions ainsi :

*« On appelle langue à ordre libre une langue où, pour un système de sites donnés, on peut avoir un grand nombre de systèmes de places possibles ; on appelle langue à ordre fixe une langue où, pour un système de sites donnés, on n'a que peu de systèmes de places possibles : à la limite, un seul système de places possibles ».*¹⁵⁶

La théorie des positions consiste justement à séparer conceptuellement la notion de *place* et la notion de *position*. Une position « est une entité restituée par l'analyse et qui peut échapper à la perception ; elle relève de la syntaxe » alors que la place « est une entité donnée à la perception et relève de la forme phonique ». D'autre part, le dédoublement des deux géométries à savoir la géométrie des positions et celle des places peut se faire aussi à l'aide de l'étiquetage qui caractérise les positions mais pas les places. L'identification d'une place donnée se fait par sa mise en relation avec les autres places, c'est-à-dire par le voisinage, alors que les positions ont des propriétés identificatoires absolues en dehors de leur réseau de relations géométriques.

3.3.4- La linéarité du langage

La linéarité reste une des questions clefs de toute théorie du langage. Malgré le consensus apparent sur la portée de cette question, il importe de vérifier l'exactitude de son contenu tant au niveau conceptuel qu'au niveau empirique.

La position de Saussure sur cette question tient en deux propositions :

¹⁵⁵ Milner : 1989, p. 379.

¹⁵⁶ Idem, p. 380.

- la justification de la linéarité en tenant le caractère temporel du signifiant comme argument :

*« Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps seul et a les caractères qu'il emprunte au temps : a) il représente une étendue, et b) cette étendue est mesurable dans une seule dimension : c'est une ligne ».*¹⁵⁷

- l'application de ce principe ou plus exactement la manifestation phonique dans la chaîne parlée :

*« (...) dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois (...) Ceux-ci se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole »*¹⁵⁸.

Ces deux propositions sont d'autant plus importantes que les définitions des rapports paradigmatiques et syntagmatiques en découlent.

Les remarques de Milner à propos des propositions de Saussure tiennent en trois points: le premier concerne la validité du livre lui-même en tant qu'assemblage fait par les disciples de Saussure. Cette remarque est tellement superficielle que nous n'en tiendrons pas compte.

En ce qui concerne le deuxième point, il est à propos de la compréhension des termes employés par Saussure pour formuler ses propositions. Quand Saussure exprime le rapport du signifiant au temps en disant que « *le signifiant, étant de nature auditive,*

¹⁵⁷ Saussure F. : 1995, *Cours de linguistique générale*, p. 103.

¹⁵⁸ Idem, p. 170.

se déroule dans le temps seul », ¹⁵⁹ Milner retient uniquement le caractère temporel du signifiant pour objecter les dires de Saussure. Pour Milner, la dimension spatiale de la parole est aussi pertinente.

En réalité, c'est un mauvais procès que Milner fait à Saussure en ne retenant que le terme *seul* pour valider sa critique. Or, Saussure vise par ce terme le débit de la parole mesurable par le temps dans la perspective de justifier l'impossibilité d'une réalisation double ou triple de la parole, autrement dit, l'impossibilité de prononcer deux « mots » au même moment.

Quant au troisième point, il concerne la dimension de la linéarité. Or, quand nous prononçons [B], nous actualisons en même temps tous les traits distinctifs de ce son, c'est-à-dire la labialité, la sonorité et l'occlusion, bien que ces trois traits soient empiriquement indépendants. ¹⁶⁰ Cela est vrai au niveau phonétique, qu'en est-il au niveau syntaxique ?

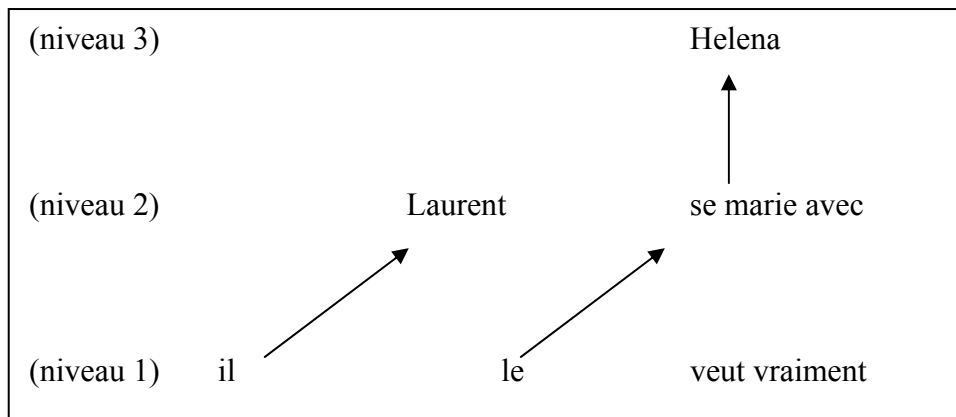
Nous proposons la réflexion suivante sur le français : si la proposition de Saussure s'arrête uniquement au niveau de la production de la parole (énonciation) ou de la perception de la parole (audition), l'idée reste primitive et valable. Mais, si nous prenons en compte le niveau syntaxique qui inclut la conception de la parole, l'idée devient non valide. Soit la phrase :

(43) Laurent se marie avec Helena, il le veut vraiment.

¹⁵⁹ Saussure F. : 1995, p. 103

¹⁶⁰ Milner : 1989, p. 386.

Pour comprendre la deuxième phrase, l'auditeur ne pourra pas se limiter aux entités ordonnées linéairement, il est obligé de passer d'un niveau 1 représenté par cette chaîne de « mots » au niveau 2 qui intègre les référents des entités produites et ordonnées. Cette gymnastique peut être présentée ainsi :



Ce passage est obligatoire pour comprendre le sens de cet énoncé. Par conséquent, comme la notion de linéarité n'opère pas au niveau des relations syntaxiques, elle n'est pas syntaxique elle-même, donc elle ne peut pas être étendue sur le langage en général, d'où la fausseté d'une proposition telle que « le langage est linéaire ».

Deux autres interprétations des propositions de Saussure restent possibles, il s'agit d'une interprétation littérale de la notion de ligne, notamment du point de vue analogique avec la géométrie: dans ce cas, l'énoncé serait considéré comme une ligne dont les points sont les mots. La méthode d'exploration des relations sera donc purement géométrique. Cette méthode n'a pas abouti à des conclusions sérieuses selon Milner.

La deuxième serait de prendre ces propositions au sens figuré. Dans cette voie, « on aperçoit très vite de quoi il est question : dire que les seules relations pertinentes dans le langage sont les relations de succession possible ou impossible. ».¹⁶¹ Cela nous ramène bien sûr au principe de la minimalité qui est l'un des principes du structuralisme. Cela nous conduira finalement à la conception du langage de Jakobson qui voit dans la substance du langage deux attributs : paradigmatic et syntagmatic.

Cette présentation rapide de la théorie de Milner a pris en compte uniquement les hypothèses ayant une relation avec la théorie des positions. Les autres hypothèses relevant de son projet pour une science du langage seront écartées tant qu'elles ne servent pas à l'objectif principal de ce travail. Les hypothèses étudiées seront développées, théorisées et appliquées à des cas concrets. Il reste aussi des points plus techniques que nous avons préféré citer et traiter dans la deuxième partie où nous ferons l'application de certains théorèmes pour vérifier leur validité dans la langue arabe.

À travers cette première partie, nous espérons avoir réussi à cerner la question des positions depuis sa naissance avec la pensée grecque, où l'ordre du monde primait sur l'ordre des mots, autrement dit, l'extralinguistique sur l'intralinguistique. À notre avis, c'est bien l'emploi massif de la logique, pour rendre compte des phénomènes linguistiques, qui a déclenché les premières interrogations sur l'ordre des éléments linguistiques, sans toutefois prendre conscience de ce qu'allait devenir le système de la langue.

Une des conceptions de la langue en tant que système est celle qui la considère comme un organisme vivant. Les adeptes de ce courant ont voulu transposer les lois des

¹⁶¹ Milner : 1989, p. 389.

sciences naturelles aux langues, et bien que ces recherches soient importantes, elles n'ont pas de relation directe avec les nôtres. La notion de système, depuis que Saussure l'a instaurée comme faisant partie de toute approche de la langue, a engendré plusieurs théories qui, chacune avec ses outils et ses techniques essaye de rendre compte des phénomènes linguistiques sur tous les niveaux.

Le phénomène de l'ordre des mots est l'un de ceux qui intéressent toutes ces théories linguistiques. La particularité de la théorie générative, en ce qui concerne le traitement des positions, réside dans sa capacité technique d'aborder la question en se détachant plus que les autres théories de la tradition grammaticale. C'est, par ailleurs, ce que Milner a essayé de faire en s'écartant de cet héritage sans le nier.

La deuxième partie de ce travail sera consacrée pour une part à la théorie de Milner, mais aussi à la tradition grammaticale arabe. Nous tâcherons de vérifier certains théorèmes de Milner en les appliquant à l'arabe, tant en ayant conscience de la différence entre les langues à ordre sur lesquelles il a mené ses recherches, et les langues flexionnelles dont l'arabe fait partie.